



# RAPPORT ANNUEL 2007

**UNASEA**

Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes

# Sommaire



■ I - L'UNASEA, union d'associations	5
■ II - 2007 année électorale	13
■ III - Les réformes	17
■ IV - L'Union en action : les chantiers	25
■ V - La communication et les échanges	39
■ VI - Comptes annuels de l'exercice	47

# Rapport annuel 2007

*Michel FRANZA,*  
*directeur général de l'UNASEA*

L'année 2007 a été une année riche et intense pour l'UNASEA.

Une année de changement à la fois de l'environnement politique et institutionnel, à la suite des élections présidentielle et législatives, et un changement pour l'Union, avec la réorganisation de son fonctionnement interne suite au départ à la retraite de son directeur général, Jean-Jacques ANDRIEUX. Un départ salué par l'ensemble des associations, lors de l'assemblée générale du 16 mars 2007, pour celui qui a contribué à replacer durant 15 années l'Union des Sauvages dans l'excellence de ses missions fédérales par l'ouverture et le développement, tout en consolidant sa présence par le dialogue et l'exigence d'éthique.

Dans cette phase transitoire, lourde de symboles et d'émotions partagées, l'UNASEA, forte de ses valeurs, pilier de son projet associatif, et de la dynamique de ses adhérents, acteurs du changement, a développé son action sur tous les fronts.

L'intensité législative du quinquennat (2002-2007) a été, pour le secteur associatif en général et pour l'UNASEA en particulier, l'occasion de mesurer les changements induits à long terme par les nombreuses lois entrées en vigueur et les défis à relever sur le plan des relations avec les pouvoirs publics, tant nationaux que territoriaux. Convaincue que l'environnement serait à la fois plus contraint sur le plan budgétaire et sur la mise en œuvre des réponses, l'UNASEA a fait le choix de poursuivre sa politique d'ouverture, de donner corps à une réflexion intersecteur et de renforcer sa présence sur tous les terrains de l'action sociale, socio-éducative et médico-sociale.

Ainsi, les réformes relatives à la protection de l'enfance et à la protection juridique des majeurs et la loi relative à la prévention de la délinquance ont fait l'objet d'un suivi particulier tant sur le plan de l'Union que sur les actions interfédérales.

Réunissant pour la première fois les administrateurs et les délégués régionaux à Monthieux (Ain) les 12 et 13 janvier, pour un séminaire de travail commun, l'UNASEA a défini un corps de propositions dans la perspective de la campagne pour l'élection présidentielle, que l'assemblée générale a finalisé, après un débat et une analyse de chaque association en région, avant d'être adressé à chaque candidat.

L'engagement toujours plus fécond des associations a permis une participation assidue aux débats nationaux de l'Union, renforçant ses liens avec ses partenaires publics (DGAS et DPJJ). Elle a contribué à renforcer l'identité associative et les valeurs portées par l'expertise et l'innovation des adhérents.

Ainsi, l'UNASEA a porté ses efforts sur deux autres chantiers majeurs : le suivi de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 et la réflexion sur les centres éducatifs et professionnels (CEP).

L'année 2007 fut également l'occasion de finaliser les statuts du futur CNAPE. Chaque organisation a pu se déterminer au regard des objectifs tracés depuis 2005, s'appuyant sur la dynamique collective engagée lors des propositions formulées par la coordination à l'occasion des débats sur les lois protection de l'enfance et prévention de la délinquance, et s'investir collectivement dans le débat présidentiel.

Appuyée sur la richesse des professionnels qui développent tant de savoir-faire au sein des 945 services et établissements, consolidée par une gestion financière toujours rigoureuse répondant à l'effort de ses adhérents en terme de cotisation, coordonnée avec des partenaires nationaux qui partagent une vision commune dans la conquête d'un statut de partenaire, déterminée dans sa stratégie d'ouverture et de rassemblement, portée par des associations toujours plus innovantes, l'UNASEA a poursuivi son œuvre de refondation, afin d'être en phase avec un secteur en perpétuelle évolution et un environnement institutionnel en quête de révolution.

*Merci à toute l'équipe de l'UNASEA qui a rédigé et saisi l'essentiel de ce rapport annuel, à Eric LEGUAY pour sa rigueur dans la clôture des comptes et à Hélène TELLIER qui lui a donné sa forme. Une mention particulière à Anne BERGERON et à Gilles DAVAINÉ pour la difficile et essentielle relecture et à la clarté qu'ils ont su ainsi lui donner.*



## I/ L'UNASEA, UNION D'ASSOCIATIONS

Fondée en 1948, l'Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (UNASEA) est aujourd'hui **le premier organisme national représentant les associations du secteur socio-éducatif et médico-éducatif.**

Les associations adhérant à l'UNASEA, présentes sur l'ensemble du territoire national y compris les DOM-TOM, constituent l'Union. Les 945 établissements et services qu'elles ont développés accueillent chaque année plus de 250 000 jeunes et adultes et les accompagnent dans leur parcours vers l'autonomie et la liberté.

Plus de 8 000 bénévoles animant des activités, administrateurs des associations, et 28 000 professionnels, dont la compétence est unanimement reconnue, font vivre les associations et, à travers ces dernières, l'UNASEA.

Dans un environnement social en recherche de sens, les associations sont riches des repères de leur histoire, qui se confond avec celle des enfants,

des adolescents et des adultes qui, à un moment de leur vie, rencontrent difficulté ou handicap.

Elles offrent à la Nation la force de leur conviction humaniste et la diversité de leur expérience, située à l'articulation de la détection des besoins, de la conception des politiques sociales et de leur mise en œuvre.

Bientôt 60 années d'action de leur Union nationale témoignent de leur capacité à débattre pour exprimer, ensemble, ce qui constitue leur préoccupation essentielle : défendre la cause de la personne humaine, unique et sans cesse capable de se dépasser. Et cela, au-delà des simples paroles : dans la tenace pérennité de leur action quotidienne.

**L'UNASEA est le porte-voix des associations auprès de l'Etat** : gouvernement, assemblées parlementaires, grands corps et administrations. Elle est à la fois **lieu d'échanges et pôle de mutualisation** de ressources pour ses adhérents. Elle est enfin **garante de l'éthique partagée** par

ces derniers. Au 31 décembre 2007, l'UNASEA comptait 118 associations adhérentes.

L'UNASEA accueille également des adhérents individuels : experts, personnes dont l'action associative est reconnue, ils apportent aux travaux de l'Union une contribution originale. Leur nombre est limité à 60 par les statuts. Au 31 décembre 2007, l'UNASEA comptait 25 adhérents individuels.

### Un champ d'action très large

Comme les associations qu'elle rassemble, l'UNASEA intervient sur un champ très large de l'action sociale : accompagnement des familles, prise en charge des enfants maltraités, victimes de troubles du comportement ou en difficulté sociale, accueil d'adolescents en difficulté scolaire, insertion professionnelle des grands adolescents et des adultes, prévention spécialisée, prévention des toxicomanies, réponses à la délinquance des mineurs, médiation, tutelles, sont quelques exemples de son activité dans le champ socio-éducatif.

Les actions développées dans le champ médico-éducatif, qui représente plus d'un tiers de l'activité des établissements et services des adhérents, sont sans doute moins connues mais tout aussi importantes : instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), instituts médico-pédagogiques et médico-professionnels, foyers, établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et entreprises adaptées ont forgé la parole de l'UNASEA lors de la préparation du projet de loi sur les droits et libertés des personnes handicapées.

### Une vie régionale bien établie

La représentativité de l'Union repose sur sa capacité à promouvoir débats d'idées et expression d'expériences de ses adhérents.

La réforme des statuts de l'UNASEA, en 1998, a été l'occasion de créer des délégations régionales,

qui réunissent au moins deux fois par an les associations adhérentes de chaque région.

L'organisation locale revêt plusieurs formes et l'on compte quelques régions qui se sont dotées d'un cadre associatif officiel, tout comme certaines ont mis en place un fonctionnement en inter région : zone Caraïbes (Guadeloupe-Guyane-Martinique), Haute et Basse-Normandie, Limousin et Poitou-Charentes. Ces différentes formes de coopération permettent d'ouvrir des réflexions, qu'elles soient de caractère technique ou général, à un plus grand nombre d'associations agissant sur des territoires voisins.

Le rôle du délégué régional est fondamental pour la vitalité de la démocratie associative dans l'Union. Animateur des activités communes dans la région, **le délégué est investi d'une double vocation : exprimer, pour l'Union, les attentes et les propositions des adhérents, et transmettre à ces derniers les initiatives de l'UNASEA.**

Cette double vocation se traduit dans les conditions de désignation des délégués régionaux : proposés par les adhérents de la région puis validés par le conseil d'administration de l'UNASEA, ils deviennent alors les représentants de cette dernière dans leur région. Ainsi, en cas de difficulté entre une association adhérente et les autorités locales, **le délégué régional peut jouer pleinement son rôle de médiateur et intervient au nom de l'UNASEA.**

Enfin, le rôle de représentation du délégué et sa connaissance du tissu associatif local, le placent naturellement au premier plan pour **repérer et approcher les associations qui pourraient être intéressées à adhérer à l'Union.**

Ainsi doivent se conjuguer harmonieusement la nécessité, pour l'Union, d'être en prise directe avec les associations et la mise en cohérence, selon l'actualité des débats nationaux, des réflexions et des actions locales des associations.

L'année 2007 aura été l'occasion de réunir en séminaire, pour la première fois, délégués régio-

naux et administrateurs pour mener une réflexion stratégique pour les élections présidentielle et législatives. Devant la richesse des échanges et l'enthousiasme des participants, il a été prévu de renouveler l'expérience.

Les délégués régionaux se sont réunis deux fois en 2007 autour de Jacques FESSEMAZ, vice-président de l'UNASEA, chargé de l'animation régionale, de Michel FRANZA et d'Anne BERGERON : le 12 janvier et le 14 septembre.

Suite aux traditionnelles présentations consacrées à la vie des régions (réunions régionales, informations spécifiques, adhérents potentiels, manifestations prévues, lien avec le national, etc.), les délégués régionaux ont échangé sur différents thèmes :

➤ **la Coordination Nationale des Associations de Protection de l'Enfance.** Ainsi, un bilan d'étape était fait (transformation des statuts de l'UNASEA, travail autour d'une charte commune) et la mise en œuvre dans les régions était discutée (stratégie, fonctionnement, place et rôle du délégué régional à privilégier). Par ailleurs, il a été proposé de recenser précisément les associations adhérentes qui ont une activité médico-sociale afin de déterminer leurs besoins actuels en terme de représentation, et confirmer à ce secteur sa place au sein du futur CNAPE.

➤ **le groupe d'appui pour la mise en œuvre de la loi réformant la protection de l'enfance sur les territoires :** contexte de sa création, composition, missions, fonctionnement, calendrier, etc. Les projets de ce groupe ont été présentés, et le renforcement du rôle des délégués régionaux a été discuté : interface avec les associations, thème des journées régionales, ordre du jour des réunions (calendrier et thématiques nationale et locale).

➤ **la coordination UNASEA/UNIOPSS** au niveau national et régional.

➤ **les groupes de travail :** médico-social, centres éducatifs et professionnels, commission juridique, mais également ANESM ...

## L'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Union s'est tenue le 16 mars 2007. Elle constitue toujours un moment particulier de notre vie associative, au cours duquel les associations désignent les membres du conseil d'administration, contrôlent la gestion de ce dernier et décident des priorités futures de son action.

Cette année, l'assemblée générale a débattu des propositions de fond et de la stratégie à mettre en place pour les élections présidentielle et législatives, dans la continuité des travaux du conseil d'administration et des délégués régionaux.

Enfin, l'assemblée générale a rendu un hommage amical à Jean-Jacques ANDRIEUX, directeur général de l'UNASEA depuis 1992, qui a fait valoir ses droits à la retraite en mars 2007. Au cours de cette cérémonie, la médaille d'or de l'UNASEA lui a été remise par Robert BOUQUIN, président de l'Union de 1992 à 2001, et Michel DESMET, actuel président.

## Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'UNASEA est composé de **24 membres : 18 représentent les associations, 6 représentent les adhérents individuels.** Statutairement, le conseil d'administration est réuni trois fois dans l'année. En 2007, il s'est réuni **5 fois.**

**Le bureau du conseil** assiste le président dans la prise de décisions intervenant entre deux réunions de conseil. En 2007, il s'est réuni **2 fois.** Enfin, des consultations écrites des membres du conseil sont également effectuées, en particulier pour arrêter définitivement le texte des positions officielles de l'Union.

➤ **Les 12 et 13 janvier,** le conseil a arrêté les comptes 2007 après avoir entendu le commissaire aux comptes, voté le budget 2008, décidé du calendrier de renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration, étudié les conventions 2007 de

l'UNASEA (DGAS, DPJJ, MEDIASSOC), nommé de nouveaux délégués régionaux, décidé de l'attribution de la médaille de l'UNASEA, enregistré la démission d'une association et agréé l'adhésion d'une autre, décidé des modalités de départ du directeur général et désigné son successeur, nommé des représentants de l'Union au sein de différentes instances, fait un point de l'évolution de la CNAPE et décidé d'une stratégie de communication pour les élections présidentielle et législatives.

► **Le 15 mars**, le conseil a fait un point sur le projet de modification des statuts de l'UNASEA en CNAPE, décidé de l'attribution de la médaille de l'UNASEA, agréé l'adhésion de deux associations, désigné des représentants de l'Union au sein de différentes instances, fixé des rémunérations de permanents et préparé l'assemblée générale du lendemain.

► **Le 16 mars**, le conseil s'est réuni à la suite de l'assemblée générale pour désigner les membres

de son Bureau et voter les délégations de responsabilités et de signatures.

► **Le 20 juin**, le conseil a approuvé les conditions du détachement de Fabienne QUIRIAU (*Cf. l'équipe nationale permanente page 11*), voté l'utilisation du solde de la réserve pour travaux, voté le principe de revente des actions de la SCI du 28 place Saint Georges, fait le point sur l'évolution de la CNAPE, désigné des représentants de l'Union au sein de différentes instances, décidé de l'attribution de la médaille de l'UNASEA, débattu des lois sur la délinquance des mineurs et la réforme de la protection de l'enfance.

► **Le 7 décembre**, le conseil a examiné l'anticipé prévisionnel des comptes 2007, désigné deux administrateurs pour réfléchir aux festivités du soixantenaire de l'UNASEA, étudié les étapes de transition de l'UNASEA au CNAPE, fait le point sur les travaux du groupe d'appui à la réforme de la protection de l'enfance et des groupes de travail de

#### Liste des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale du 16 mars 2007

<b>Président :</b>	<b>M. Michel DESMET</b> , Préfet de Région honoraire (adhérent individuel)
<b>Vice-présidents :</b>	M. Jean-José BOUQUIER (ALSEA – Haute Vienne) M. Jacques FESSEMAZ (adhérent individuel) M. Bernard GAUTHIER (ACTIF – Hérault) M. Jacques OHREL (ASEA – Finistère) M. Jean-François VILLANNE (AASEA – Aube)
<b>Secrétaire général :</b>	M. Claude THIBAUT (adhérent individuel)
<b>Trésorier :</b>	M. Balla DIAKHATE (adhérent individuel)
<b>Membres du conseil :</b>	M. Pierre AMADIEU (adhérent individuel) M. Pierre-Henry BAUDLET (ADSEA – Drôme) M. Alain BOUCHER (ASEA – Maine-et-Loire) M. Jean-François BROCH (ABCD – Pas de Calais) M. Henri CHRETIEN (AFEJI – Nord) M. Jean COURTOISIER (ADSEA – Bouches du Rhône) M. Jean-Rémi GANDON (Accueil & Famille – Haute Garonne) M. Jacky GAVARD (AMSEAA – Meuse) M. Philippe LACAZE (ASPP – Aquitaine) M. Gérard LATOUR (ADSEA – Oise) Mme Annie LIMAGNE (Jeunes dans la cité – Hauts de Seine) M. Jacques MONNETREAU (ADSEA – Charente Maritime) M. Jean-Paul ORIENT (adhérent individuel) Mme Marie-Noëlle POUILLOT (ADSEA – Isère) M. Bernard SOULA (ADSEAA – Midi-Pyrénées) M. Bernard VOSSIER (Les Nids – Seine Maritime)

L'UNASEA, étudié les conditions de participation de l'UNASEA aux commissions nationales de l'UNIOPSS, agréé l'adhésion d'une association, accepté deux legs au bénéfice de d'une association adhérente, décidé de l'attribution de la médaille de l'UNASEA et validé les conditions de location du véhicule de service de l'UNASEA.

## De la CNAPE au CNAPE

Conformément aux engagements fixés par l'assemblée générale de 2006, l'objectif pour l'année 2007 était de **finaliser la rédaction des statuts** du Conseil National des Associations de Protection de l'Enfance (le CNAPE) car l'activité législative du gouvernement sur les projets de lois protection de l'enfance et prévention de la délinquance avait particulièrement mobilisé les membres de la CNAPE en 2006. Ce travail de réflexion collective et les propositions présentées ont largement contribué à démontrer la capacité des membres de la Coordination Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (la CNAPE) à élaborer des positions communes et fortes.



Dans le même esprit, **la CNAPE a interpellé les candidats à l'élection présidentielle** et leur a adressé une série de questions quant à la priorité qu'ils envisageaient d'accorder à l'enfance et à la jeunesse dans leurs projets. (*cf. II/ 2007 année électorale page 13*).

### Les statuts et la charte

Le choix de la refondation à partir des statuts de l'UNASEA était acquise dès la fin de l'année 2006, **complétant ainsi la représentation générale des associations par la présence des organisations nationales spécifiques**. Les travaux ont repris notamment sur l'équilibre des mandats détenus au conseil d'administration du futur conseil national (CNAPE) en confortant la représentation des associations et en promouvant la

complémentarité des bénévoles et des professionnels dans la légitimité associative.

A l'appui de ce travail sur la rédaction des statuts, celle relative à la **charte nationale** mobilisa également les membres du CNAPE qui se sont réunis à cinq reprises au cours de l'année 2007 (17 janvier, 12 février, 22 mai, 21 juin et 10 octobre), chaque mouvement invitant ses instances à les discuter et à les ratifier. De son côté, en septembre, l'UNASEA a adressé ces documents, qui ont fait l'objet d'un suivi permanent du conseil d'administration, à l'ensemble des adhérents de l'Union afin qu'ils soient débattus et amendés lors des réunions des délégations régionales. Ces échanges ont permis de reclarifier un certain nombre de points sur les objectifs du CNAPE, et notamment en regard de la place du secteur médico-social (enfants et adultes handicapés) qui n'avait pas été suffisamment précisée dans les textes de référence, bien qu'il constituait, à l'évidence, un élément essentiel des activités du futur CNAPE, eu égard aux activités de l'UNASEA de laquelle il émanera. Ainsi **la référence explicite au champ médico-social a été réaffirmée** et, si la clef d'entrée est l'enfance, elle doit s'entendre comme une perspective vers la construction de l'adulte en devenir, à la place qu'il aura et au rôle qu'il jouera dans la société.

### Une crise de croissance

Au cours des travaux d'élaboration des statuts, la question de la place et du rôle des mouvements au sein des futures instances du CNAPE a donné lieu à un débat soutenu. Si certains mouvements ont pris le parti de ne pas poursuivre leur collaboration car ils jugeaient leur champ d'intervention trop éloigné (FENAMEF), d'autres pensaient que leur représentation serait mieux assurée dans d'autres instances interfédérales comme l'UNIOPSS (AIRE, Citoyens et Justice) ou craignaient une «fusion-absorption» préjudiciable à leur identité et à leur représentation particulière (CNLAPS).

Bien que la perspective de construction d'une entité fédérale associative à partir de la transformation de l'UNASEA, dans le respect des identités et de l'indépendance de chacun dans ses

choix stratégiques et fédéraux et dans la liberté de s'associer, constitueront la règle de départ, la CNAPE a considéré ces retraits comme la marque normale d'une crise de croissance. **L'ambition initiale de construire une représentation forte dans le champ de la protection de l'enfance a été maintenue** et les travaux ont pu être achevés en restant attentifs et en prenant en compte ces craintes légitimes et ces critiques constructives, tout en maintenant les relations nécessaires à l'expression associative et à sa diversité.

### Concrétiser pour rassembler

Au regard d'un calendrier chargé, **les membres de la CNAPE ont pris date pour que l'année 2008 soit l'année de passage de l'UNASEA au conseil national**, marquant aussi symboliquement le soixantième anniversaire de la création de l'Union.

Les propositions de modifications de statuts seront à nouveau discutées en 2008 par les membres de la CNAPE et feront l'objet d'un débat en 2008 lors de la conférence des présidents de l'UNASEA, le 14 mars 2008, et leur présentation et ratification au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2008. Ils seront adressés au Ministère de l'Intérieur puis au Conseil d'Etat en raison de la reconnaissance d'utilité publique de l'UNASEA.

Mais la croissance est au rendez-vous et l'intérêt généré par le CNAPE dans le secteur de l'enfance a permis à ses membres de **recevoir des demandes de rapprochement de la part d'autres fédérations et unions**. Ainsi, **A Domicile Fédération Nationale** et l'Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité (**UNAPP**) ont manifesté de l'intérêt pour cette construction collective et leurs représentants ont été reçus dans un premier temps par l'UNASEA pour évoquer les conditions d'une adhésion, avant leur rencontre avec les membres réunis de la CNAPE.

### L'adhésion à l'UNIOPSS

A la suite de la motion votée par l'assemblée générale de mai 2006, **l'UNASEA a formalisé son adhésion à l'UNIOPSS** le 12 février 2007.

Les deux unions avaient pris l'initiative commune d'engager ce rapprochement historique à partir des régions, au regard du travail au sein des URIOPSS auxquels adhèrent le plus souvent les adhérents de l'UNASEA, en proposant que trois régions mettent en place une coopération expérimentale. Si cette complémentarité des deux fédérations est bien repérée par les associations, la particularité des URIOPSS, la place inégale faite aux adhérents de l'UNASEA et la diversité de la représentation du champ de la protection de l'enfance a conduit à des repositionnements stratégiques dans le cadre de cette adhésion.

A cela sont venus s'ajouter les particularités de chacune des fédérations (représentation politique identitaire de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs pour l'une, représentation interfédérale et multisectorielle pour l'autre) et des modes d'organisations et de représentations singuliers.

Ainsi la réflexion sur la participation de l'UNASEA aux commissions thématiques de l'UNIOPSS, au regard de leur mode de fonctionnement propre à une organisation interfédérale, a conduit l'UNASEA à chercher avec les instances dirigeantes de l'UNIOPSS **un procédé plus à même de signifier la place centrale de l'UNASEA sur certaines questions**, et notamment dans le cadre de la commission enfance famille.

L'UNASEA a assisté à l'assemblée générale des adhérents nationaux de l'UNIOPSS le 11 juillet et s'est présentée à l'ensemble des fédérations présentes. En 2007, le conseil d'administration de l'UNASEA a fait le choix de ne pas encore participer aux commissions nationales de l'UNIOPSS dans la perspective d'une rencontre entre les présidents des deux Unions. Pour différentes raisons indépendantes de la volonté des deux unions, cette rencontre aura lieu au début de l'année 2008.

## Médaille de l'UNASEA

Faisant écho aux demandes de nombreux adhérents qui souhaitent honorer leurs bénévoles et leurs salariés s'étant tout particulièrement investis dans la vie de leur association, le conseil d'administration a décidé de la création de la médaille de l'UNASEA.



Cette médaille, en bronze finition dorée, est une création originale des ateliers Arthus Bertrand et représente la main d'un adulte accompagnant celle d'un enfant. Un diplôme est également remis avec la médaille dont le revers est gravé au nom du récipiendaire.

En 2007, la médaille de l'UNASEA a été remise à :

➤ Jane BREMOND (ADSEA 13), René CHAMBAUT (ADSEA 58), Jean CLAUSTRE (ADSEA 58), Gérard COMBES (ADSSEA 73), Henri CORRAZE (ADSEA 13), Jo DANIEL (ADSEA 56), Monique LE GARSMEUR (ADSEA 56), Régis LEGROS (ASEA 59), Marie-Claire POMMEAU (ADSEA 58), Roland ROUSSEAU (ADSEA 58).

Et, sur proposition du conseil :

➤ Jean-Jacques ANDRIEUX, Jean-Claude BERNIER (ancien administrateur de l'AFSEA, ancien directeur général de l'AAE 59), Charles GAUTHIER (AHSSEA 70), Dominique ODOT (ASEA 29).

## L'équipe nationale permanente

L'équipe nationale de l'UNASEA met en œuvre la politique du conseil d'administration et constitue le lien permanent de l'Union avec ses adhérents.

Au 31 décembre 2007, cette équipe était composée de :

- Michel FRANZA, directeur général
- Fabienne QUIRIAU, directrice générale adjointe
- Gilles DAVAINÉ, directeur administratif et financier
- Anne BERGERON-CREPIN, directrice adjointe
- Eric LEGUAY, cadre comptable
- Audrey PALLEZ, chargée de mission
- Hélène TELLIER-SENEZ, infographiste
- Patricia DOS SANTOS secrétaire de direction

L'équipe nationale assure un contact habituel avec les cabinets ministériels, les administrations centrales, en particulier la direction générale de l'action sociale et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. Elle organise les représentations de l'UNASEA et les groupes de travail qui les soutiennent.

Elle assure la liaison des délégués régionaux et répond aux demandes des associations, relatives en particulier à la vie associative et au domaine juridique. Elle favorise la mutualisation des expériences entre associations et assure la communication de l'UNASEA.

Enfin, cette équipe met en œuvre les séminaires de formation organisés par l'UNASEA.

## II/ 2007 ANNÉE ÉLECTORALE

Le premier semestre de l'année 2007 a été l'occasion pour l'UNASEA d'élaborer sa stratégie et de formuler ses propositions dans la perspective de l'élection présidentielle d'avril-mai et des élections législatives de juin.

En appui de l'action de l'UNASEA, la CNAPE a également choisi d'interpeller les candidats, leur rappelant que «*l'enfance et la jeunesse devait constituer l'axe central de tout projet de société*». L'UNASEA a pris l'initiative d'inviter les présidentes et présidents des principales fédérations (FNARS, UNAF, UNIOPSS et UNAPEI) à s'exprimer dans le *Forum des Sauvegardes* sous le titre «*Et si j'étais Président de la République...*», afin de traduire collectivement leurs principales préoccupations et attentes.

### Les positions de l'UNASEA

Réunis à Monthieux les 12 et 13 janvier 2007, les membres du conseil d'administration et les délé-

gués régionaux ont débattu afin de rédiger un document de référence destiné à être adressé à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle.

Ce document a été discuté et voté lors de l'assemblée générale du 16 mars. Le document des positions de l'Union, accompagné de 10 questions, a constitué le support de l'interpellation des candidats par le président Michel DESMET.



Dans la perspective des élections législatives, la stratégie de communication mise en place par l'UNASEA, en lien avec l'ensemble de ses adhérents, a repris les positions de référence de l'Union, accompagnés de documents à personnaliser que chaque association était invitée à enrichir de la spécificité de ses activités et des questions particulières qu'elle se posait, afin de les adresser à l'ensemble des candidats. A cet effet, une clé USB contenant les documents concernés a été envoyée à toutes les associations adhérentes.

L'Union a souhaité prendre part aux débats en présentant les propositions « *d'une fédération d'associations responsables qui a la volonté d'apporter sa contribution citoyenne à un effort partagé en faveur des publics les plus fragiles* ».

Trois préalables et huit thèmes d'action constituaient l'architecture des propositions de l'UNASEA.

### Trois préalables

- Développer des politiques d'actions sociales et éducatives en faveur de l'intérêt général et au nom de la prévention.
- Demander une pause de l'activité législative et évaluer, pendant les deux premières années de la législature, les lois mises en œuvre ou à mettre en œuvre afin de redonner non seulement force à la loi mais qu'elle retrouve du sens.
- Créer un ministère en charge de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et des jeunes en situation de handicap.

### Huit thèmes d'action

**1. Ancrer dans la société les trois lois** en mettant rapidement en œuvre la **loi réformant la protection de l'enfance**, prélude à une réflexion plus large sur l'enfance et son devenir, notamment à l'échelle des territoires ; s'engager très



clairement sur la **loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** de février 2005, en lui donnant les moyens pérennes et l'accompagner sur les territoires ; renforcer les dispositions prises dans le cadre de la **loi de 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions**.

**2. Faire de la justice une priorité nationale** et notamment garantir la spécificité de la justice des mineurs en augmentant le budget de la Justice sous réserve d'une réforme de la Justice, en redactant et réécrivant l'ordonnance du 2 février 1945, en défendant le principe de la double compétence des juges pour enfants et en demandant la fermeture des quartiers pour mineurs et la poursuite du programme des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) notamment.

**3. Se doter des moyens nécessaires à une vraie politique de prévention et valoriser les outils et les acteurs** en définissant une politique de prévention globale des risques liés à l'enfance, en donnant la priorité à la question du logement, en développant les dispositifs de soutien à la famille, en travaillant et en développant le lien avec le secteur de la pédopsychiatrie et en soutenant le travail des associations sur la prévention précoce, en amont des risques familiaux et sociaux.

**4. Redéfinir le rôle et la place des associations partenaires** en reconnaissant par la loi le « fait associatif », sa place et son utilité sociale en valorisant le rôle d'expertise des associations, en renforçant l'innovation, en favorisant la participation des associations à l'élaboration des politiques publiques (à l'image de la loi protection de l'enfance) et en créant un statut des bénévoles.

**5. Définir une politique globale de la jeunesse et la place des jeunes dans la société** en décloisonnant les interventions de la seule réponse aux dysfonctionnements et promouvant de nouvelles formes d'interventions, en engageant une réflexion sur les mineurs étrangers isolés et sur les jeunes filles, en raisonnant sur les classes d'âge et non plus sur les dispositifs et en étudiant la création d'un « *contrat unique d'insertion* ».

**6. Développer des passerelles entre l'éducation nationale et l'éducation spécialisée** en créant des unités de vie sociale à l'intérieur des établissements scolaires, en donnant un cadre à l'apprentissage, en développant et en labellisant les centres éducatifs et professionnels (CEP) et en créant des internats scolaires de proximité à vocation sociale et éducative.

**7. Articuler les politiques publiques et les dispositifs avec une observation et une évaluation de qualité** en redonnant du sens au contrat face à la loi, en réduisant le nombre d'instances consultatives et en créant une agence unique d'observation, de l'évaluation et de l'innovation placée auprès du ministre regroupant des représentants des associations, des collectivités territoriales et des administrations.

**8. Réinterroger les territoires** en relançant la politique de décentralisation, en développant une péréquation des moyens alloués par l'Etat en fonction de la demande, des besoins et des actions entreprises, en engageant une réflexion sur la place du maire et le rôle des villes, en évaluant la pertinence des zones dites prioritaires et en engageant une réforme sur la complémentarité entre les secteurs public et associatif.

### La CNAPE interpelle...

Les questions adressées aux principaux candidats avaient pour objectif de les interroger sur la priorité qu'ils allaient accorder à l'enfance et à la jeunesse dans leurs projets, en particulier dans les domaines de l'action sociale, de la santé et du soin, du logement, de l'emploi, de la culture et de l'éducation.

Les membres de la coordination (ANPF, CETT, CNAEMO, CNLAPS, FENAMEF, FENAAH, FN3S, CITOYENS ET JUSTICE, UNASEA) ont souligné l'élément déterminant de la protection de l'enfance dans les politiques publiques et ont rappelé la vocation des associations d'accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leur personnalité, dans un esprit de liberté et de responsabilité.

Ils ont rappelé, à l'appui des responsabilités qu'elles ont dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, le sens de leur interpellation :

#### ► La place fondamentale des associations de protection de l'enfance...

La CNAPE a rappelé que le développement des politiques publiques de protection de l'enfance et de promotion de la jeunesse reposait très largement sur la force de propositions et la capacité d'intervention des associations qui assument 80% des missions auprès des publics concernés. Ainsi, elle a interrogé les candidats sur leurs engagements allant dans le sens de la reconnaissance de la place et du rôle des associations.

#### ► ...par une action sociale d'intérêt général...

La CNAPE a voulu évaluer la volonté des candidats d'élaborer, avec les associations, la construction des politiques publiques.

#### ► ...qui exige cohérence, transparence et continuité...

La CNAPE a affirmé sa volonté de voir mettre en œuvre une politique d'action sociale globale, allant de la prévention à l'accompagnement des situations de plus en plus complexes, avec comme principe la primauté de l'éducatif sur le répressif, dans l'intérêt des enfants, des adolescents et des familles concernés.

A ce titre, la CNAPE a posé la question de la mise en place de programmes pluriannuels, de l'évaluation régulière des politiques publiques et des dispositifs de protection de l'enfance qui garantiraient une égalité de traitement sur l'ensemble des territoires.

#### ► ...et qui prend en compte des évolutions.

Devant la dégradation de l'environnement social et économique, l'accroissement de la pauvreté, le délitement du lien social, les difficultés familiales, la violence précoce, le suicide des jeunes... qui imposent une évolution des pratiques

fondées sur la prévention, les membres de la coordination ont interrogé le soutien des candidats à la mise en place de réponses innovantes.

Enfin, face à la multiplication des textes législatifs et la confusion induite dans les missions et les champ de compétences des différents autorités, ils ont demandé comment le nouveau gouvernement clarifierait le rôle et la place des différentes autorités publiques.

### Et si j'étais président...

A quelques semaines du second tour de l'élection présidentielle et dans la perspective des élections législatives, l'UNASEA a souhaité mettre en lumière les priorités que les principales personnalités du secteur social et médico-social assigneraient au nouveau gouvernement et à sa majorité si elles exerçaient la magistrature suprême. Ainsi, elle a sollicité les présidents de la FNARS, de l'UNAF, de l'UNAPEI et de l'UNIOPSS pour présenter les mesures urgentes à mettre en débat au Parlement pour engager une politique sociale pérenne et, ainsi, répondre aux attentes des populations les plus fragiles. Le *Forum* n°37 d'avril 2007 a présenté ces priorités.

**François FONDARD, le président de l'UNAF, a mis l'accent sur trois propositions développées dans le document que l'institution avait adressé aux candidats « les familles interpellent les candidats aux élections présidentielles » :**

- répondre aux besoins de l'ensemble des familles grâce au maintien des ressources de la « branche famille » ;
- développer les politiques familiales de manière concertée : la conférence de la famille ;
- un objectif prioritaire : la politique familiale du logement.

**Pour Jean-Michel BLOCH LAINE, président de l'UNIOPSS, les questions de solidarité,**

d'inégalités et de précarité devaient retrouver le cœur des débats. Ses trois souhaits :

- l'assainissement de l'exercice du pouvoir afin que les précaires et les sans voix puissent avoir également les moyens de se défendre ;
- que les enjeux de solidarité soient une priorité notamment par le vote d'une loi sur le logement opposable, des moyens pour les établissements pour personnes âgées et une vraie politique en faveur des jeunes ;
- définir un vrai partenariat entre les autorités publiques (administrations, collectivités territoriales) et les associations de solidarité.

**Nicole MAESTRACCI, présidente de la FNARS, face à l'augmentation du nombre de jeunes adultes dans les centres d'hébergement et la précarité des familles, et à l'appui du rapport de Jean-Baptiste de FOUCAULD «Pour une autonomie responsable et solidaire», a demandé :**

- la création d'une allocation d'autonomie pour les jeunes majeurs ;
- de soutenir les parents, condition essentielle pour lutter contre l'exclusion des jeunes mineurs et majeurs.

Enfin, **Régis DEVOLDERE, président de l'UNAPEI, a plaidé prioritairement pour une politique d'urgence en faveur :**

- de l'enfance et de la jeunesse par le développement des services et la scolarisation des enfants soit dans le milieu ordinaire ou en établissements spécialisés ;
- de l'intégration sociale en terme de création d'établissements et de structures de travail protégé ;
- de la reconnaissance du rôle social des aidants familiaux et des bénévoles ;
- d'une solution pour toutes les personnes handicapées en créant des structures adaptées, en assouplissant et en adaptant les modalités d'accueil en établissements et en développant une vraie complémentarité et coopération entre les secteurs sanitaires et médico-sociaux.



### III/ LES RÉFORMES

L'année 2007 aura été une année particulière. Les élections présidentielle et législatives ont conduit le gouvernement à accélérer le travail parlementaire afin de faire voter les derniers textes de lois. La mobilisation de l'UNASEA et de ses adhérents, l'action concertée avec ses principaux partenaires fédéraux, notamment l'UNIOPSS et l'UNAF, et les positions des membres de la CNAPE ont été particulièrement intenses et fortes à l'horizon du dernier trimestre de l'année 2007 marquant la fin de la législature 2002-2007.

Dès 2002, pour le projet de **loi prévention de la délinquance**, depuis 2005 pour le projet de **réforme de la protection de l'enfance** et 2006 pour la **réforme de la protection juridique des majeurs**, l'UNASEA a fait montre d'une présence permanente, tant auprès des ministères et parlementaires que dans les actions interfédérales que l'importance de ces thèmes imposait.

L'UNASEA a tout particulièrement mis l'accent sur la protection de l'enfance, en dissociant son

intervention politique de celle qu'elle conduisait avec l'UNIOPSS et l'UNAF, notamment sur la prévention de la délinquance, afin de ne pas risquer de fragiliser l'équilibre précaire qui régnait au niveau de l'Etat et au Parlement sur les priorités législatives de la fin de mandat.

Les trois textes de lois ont été votés à quelques jours de la fin de la législature et la dynamique interfédérale en général, et de l'UNASEA en particulier, n'est pas étrangère à ces votes essentiels pour l'avenir du secteur et des populations auxquels ils s'adressent.

C'est pourquoi, une fois les lois votées dans les mêmes termes par les commissions mixtes paritaires, l'action de l'UNASEA s'est poursuivie pour que ces textes ne restent pas de simples «bonnes intentions» mais soient **accompagnées dans leur mise en œuvre sur les territoires et leurs évolutions techniques** (protection de l'enfance et protection juridique des majeurs), ou qu'elles ne déstabilisent pas les réponses déjà

opérationnelles ou n'aggravent pas les dispositifs complexes qu'ils ont créés par une lecture erronée de l'environnement social et éducatif (prévention de la délinquance).

En 2007, l'UNASEA est intervenue principalement sur les trois lois majeures de la fin de la législature :

- la loi réformant la protection de l'enfance ;
- les tutelles (loi réformant la protection juridique des majeurs notamment) ;
- la loi relative à la prévention de la délinquance.

### La loi réformant la protection de l'enfance



Photo S.Chéron

L'année 2007 a été riche pour la protection de l'enfance. En effet, au terme de plusieurs mois de réflexion tant au niveau national que local – au cours desquels l'UNASEA a été

particulièrement active – le Parlement a adopté la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. L'UNASEA a notamment **participé au comité de pilotage et aux nombreux groupes de travail** mis en place, dès 2006, par Philippe BAS, alors ministre de la sécurité sociale, des personnes âgées, des personnes handicapées et de la famille. L'UNASEA a ainsi contribué **au débat parlementaire** et à la **réalisation des guides nationaux d'accompagnement de la loi**, mis en ligne sur le site du ministère en mai 2007. Ces guides pratiques, destinés à tous les responsables et les professionnels qui participent ou apportent leur concours à la protection de l'enfance, présentent les principales dispositions de la loi, apportent des éclairages pour en faciliter l'application et préconisent quelques principes d'actions.

Après le vote de la loi, l'UNASEA a informé ses adhérents, en leur adressant un **Flash Info spécial (n°28-mars 2007)** rappelant les principaux axes de la loi et les actions menées par l'Union depuis 2006.

### Mise en place du groupe d'appui national pour la mise en œuvre de la loi réformant la protection de l'enfance

Suite à l'adoption de la loi, l'UNASEA a souhaité accompagner la réforme sur les territoires et ainsi, aider les professionnels à la mettre en œuvre. Poursuivant la dynamique de la préparation du projet de la loi, **elle a fait le choix de mettre en place un groupe d'appui dès le mois de juillet 2007.**

Aux adhérents de l'UNASEA, se sont jointes des personnes toutes au fait des questions relatives à la protection de l'enfance, parmi lesquelles des représentants des administrations centrales (DGAS, DPJJ, Education Nationale, DGS), de l'Assemblée des Départements de France (ADF), du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), de conseils généraux, du CNAF, de l'UNAF, de l'ODAS, de l'ONED et bien d'autres associations gestionnaires de services ou d'établissements ou des représentants de professionnels intervenant dans le champ de la protection de l'enfance. L'avis d'experts est également sollicité ponctuellement selon les thématiques abordées.

**Le groupe d'appui s'est donné pour mission de contribuer à la connaissance de ce texte fondamental et d'y apporter des éclairages tant du point de vue juridique que des concepts.** Il prévoit d'élaborer différents types de supports à l'intention de l'ensemble des acteurs et des professionnels : fiches thématiques, recommandations, référentiels, propositions de mise à jour des guides, *corpus* de la protection de l'enfance...

La première rencontre, 1<sup>er</sup> octobre 2007, a permis de déterminer les objectifs et le programme de travail du groupe. Les membres se sont donnés pour mission de clarifier, d'expliquer les concepts et les dispositions du texte afin de **favoriser son appropriation** par l'ensemble des acteurs mais,

également, **d'accompagner les changements induits** par la réforme sur les organisations, la mise en place de nouveaux partenariats, les procédures et les pratiques professionnelles.

Pour cela, le groupe envisage **d'approfondir plus particulièrement les thématiques suivantes** : la prévention, la prise en compte de l'intérêt de l'enfant, le travail avec la famille, le traitement et la communication de l'information, l'élaboration et la mise en œuvre du projet pour l'enfant, l'articulation entre la protection administrative et la protection judiciaire et la formation transdisciplinaire.

Lors de la seconde réunion du groupe d'appui, le 8 novembre 2007, **une méthode de travail** a été déterminée (support de réflexion, remontées du terrain via notamment différents réseaux, mutualisation des connaissances, diffusion des travaux du groupe...) avant d'aborder la thématique de la **prévention** sous l'angle des besoins de l'enfant.

La troisième rencontre, le 11 décembre 2007, a permis d'approfondir le thème de la prévention, plus spécifiquement sur **l'articulation entre la loi réformant la protection de l'enfance et certaines dispositions de la loi de prévention de la délinquance**.

Le groupe d'appui continuera ses réflexions en 2008. Le secret professionnel, la prévention particulièrement dans le cadre scolaire et le soutien à la parentalité, les besoins fondamentaux de l'enfant seront les prochaines thématiques abordées pour les mois à venir.

### Le groupe de suivi

Au delà de la publication des textes d'application, **Xavier BERTRAND, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité**, a souhaité suivre la mise en œuvre de la loi réformant la protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire national. C'est pourquoi, il a proposé de réunir, une fois par trimestre et dès janvier 2008, **un groupe de suivi** comportant les représentants de l'ensemble des acteurs de la protection de l'en-

fance (présidents de conseils généraux, secteur associatif, services de l'Etat...) dont fait partie l'UNASEA.

**Reconnu officiellement par le ministère**, pour ses constats et ses recommandations, le groupe d'appui pour la mise en œuvre de la loi réformant la protection de l'enfance pourra alimenter le groupe de suivi.

### Présentations régionales au titre de la réforme

Dans le but de favoriser l'appropriation du texte et une mise en œuvre fidèle à l'esprit et aux intentions du législateur, **l'UNASEA a répondu aux diverses sollicitations de ses adhérents pour que la loi leur soit présentée sur les territoires**.

Dès le mois d'avril 2007, à la demande de certains adhérents, mais aussi de conseils généraux, d'instituts de formation, d'institutionnels, etc. **des journées d'informations ont pu être assurées sur le terrain par l'UNASEA**. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges fructueux entre les différents acteurs locaux intervenant dans le champ de la protection de l'enfance et ont contribué à positionner les associations comme des partenaires à part entière dans le dispositif. Elles ont également permis d'amorcer ou de renforcer le dialogue avec les pouvoirs publics, et notamment les conseils généraux qui sont appelés à jouer un rôle croissant.

Les thèmes abordés, selon les publics et la commande des organisateurs lors de ces journées, ont été, soit généraux (présentation de la réforme, philosophie du texte, intentions du gouvernement et du législateur, points ayant fait débat) soit plus particuliers (impact sur la place et le rôle des associations, sur les évolutions qu'elles vont être amenées à connaître du fait de la baisse attendue des meures de protection judiciaire, la relation avec le département, les conséquences sur le travail avec les familles, la prise en compte de l'intérêt, des droits et des besoins fondamentaux de l'enfant, l'établissement du rapport circonstancié, les pratiques d'accueil, les effets sur le fonctionnement des établissements). A cette occasion,

L'UNASEA contribue à la réflexion des responsables associatifs et des professionnels préoccupés par les mutations induites par la loi, les risques de remise en question de leurs prestations, les nécessaires évolutions.

**Quelques exemples d'interventions :**

**13 Avril** : journée URIOPSS-URASEA Nord-Pas-de-Calais (Arras). Avancées et points de blocage dans la préparation et le vote des lois du 5 mars 2007 relatives à la réforme de la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.

**5 juin** : journée protection de l'enfance de l'association ADAEA 27.

**21 septembre** : conférence sur la loi de protection de l'enfance (La Roche-sur-Yon), organisée par le conseil général de Vendée pour les professionnels sociaux, médico-sociaux et administratifs de l'ASE, de la PMI, du service social départemental et du foyer Gilbert de GUERRY ; les assistants familiaux.

**24 septembre** : séminaire sur l'appropriation de la loi de protection de l'enfance (Nantes), organisé par la Sauvegarde de Loire-Atlantique pour les directeurs et chefs de services.

**25 octobre** : journée inter associative (Laval), organisée par l'IAPEF (inter association de la protection de l'enfance et de la famille en Mayenne) pour ses salariés (TISF, Educateurs spécialisés, assistants de services social et assistantes maternelles).

**13 novembre** : 2<sup>èmes</sup> assises de la protection de l'enfance « *La réforme à l'épreuve du terrain* » (Paris), organisées par le *Journal de l'Action Sociale*, en collaboration avec l'ADF, la DGAS et la mairie de Paris pour les professionnels de la protection de l'enfance.

**14 novembre** : journée de formation sur la réforme de la protection de l'enfance (Herouville-Saint-Clair), organisée par l'ACSEA pour ses salariés (personnel éducatif, pédagogique, social et médico-psychologique).

**16 novembre** : journées d'études sur les abus sexuels. *L'assistance éducative face à la demande sociale « d'expertise »* (Nancy), organisées par la FN3S pour ses adhérents et des professionnels extérieurs.

**19 novembre** : conférence « La réforme de la protection de l'enfance et ses incidences sur le rôle des TISF » (Amiens), organisée par l'institut de formation des travailleurs sociaux pour ses étudiants et des professionnels extérieurs.

**22 novembre** : journée d'information sur la loi de protection de l'enfance (Lyon), organisé par l'ADSEA 69 et l'ADAEAR pour leurs professionnels. Présentation de la loi afin de faciliter les liens, les complémentarités et une connaissance partagées des nouvelles dispositions légales et par conséquent l'articulation des pratiques professionnelles et l'accompagnement partagés des parcours éducatifs des mineurs ou jeunes majeurs concernés.

**23 novembre** : conférence « *Face à la réforme de la protection de l'enfance, les enjeux d'une collaboration entre les collectivités locales, l'état et le secteur associatifs* » (Lisieux). Pour les présidents des associations gestionnaires d'établissements et services concourant à la protection de l'enfance et leurs cadre dirigeants.

**26 novembre** : colloque sur la réforme de la protection de l'enfance (La Roche-sur-Yon), organisé par l'UNASEA et l'URIOPSS Pays de Loire pour leurs adhérents.

**10 décembre** : conférence « *protection des enfants : de la logique institutionnelle aux réponses individualisées* » (Paris), organisée par Direction(s) pour les professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux.

**13 décembre** : journée organisée par l'Association Limousine de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - ALSEA 87 (Limoges), pour ses personnels.

### Réalisation d'un film sur la réforme de la protection de l'enfance

Afin de favoriser la connaissance et l'appropriation de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, l'UNASEA a réalisé un film qui se veut pédagogique avec pour objectifs d'exposer les raisons d'être de cette réforme, le contexte, l'esprit et les grands axes.

Sous forme d'interview, **Philippe BAS, ministre de la santé et des solidarités**, qui a mené la réforme de la protection de l'enfance, répond aux questions de Fabienne

QUIRIAU, directrice générale adjointe de l'UNASEA sur les thèmes suivants : loi de circonstance ou loi de fond ? les critiques faites au système actuel ; la cellule départementale ; le président du conseil général, chef de file de la protection de l'enfance ; l'introduction de réponses alternatives ; la prévention ; la prévention primaire ; l'intérêt de l'enfant ; la mise en œuvre de la loi.



Présenté pour la première fois lors des journées d'études de l'UNASEA consacrées à la réforme, en décembre 2007, ce film a d'emblée remporté un vif succès en tant que support pédagogique, mais aussi en tant que témoignage historique.

L'UNASEA envisage de poursuivre la réalisation de ce film par les témoignages de différents protagonistes de la réforme (parlementaires, élus locaux, responsables associatifs, professionnels, experts...).

### Journée de formation sur la réforme de la protection de l'enfance

Les 4 et 5 décembre 2007, l'UNASEA a organisé une formation sur le thème de la réforme de la protection de l'enfance à Paris, ouverte à tous les professionnels du secteur social et médico-social (secteur associatif habilité et secteur public). Elle a réuni plus de 280 personnes.



Intitulée « Réforme de la protection de l'enfance. Savoir identifier et évaluer les situations à risque. S'approprier les outils pour mieux accompagner l'enfant », la formation a choisi de suivre comme fil rouge « l'information » au sein de cette nouvelle loi.

Ainsi, la journée du 4 décembre a été consacrée au thème plus particulier de « **l'information préoccupante** » au cours de laquelle ont été abordées les questions suivantes :

- *L'information préoccupante : de quoi s'agit-il ?*
- *Communiquer ou recevoir une information préoccupante : quelles conséquences ?*
- *Le traitement de l'information : à partir de quels éléments, comment et à quelles fins ?*

La journée du 5 décembre a permis d'étudier **les trois innovations apportées par la loi concernant la formalisation du suivi de l'enfant** :

- *Le projet pour l'enfant : comment et pourquoi faire ?*
- *Le rapport circonstancié pour mieux rendre compte au président du conseil général.*
- *Le rapport d'évaluation pluridisciplinaire : pour un meilleur suivi de l'enfant.*

Psychologue, inspecteur général de l'action sociale, directrices départementales de service social de département, avocat, magistrat, directeurs de services, responsables d'associations, se sont succédés sur ces différentes thématiques et ont permis de répondre aux objectifs de ces journées :

- présenter et analyser les effets de la loi sur l'organisation et l'action des différents acteurs (associations, services départementaux, etc.) ;

- savoir identifier et évaluer les situations à risques et de danger ;
- savoir communiquer et traiter les informations préoccupantes ;
- s'approprier les nouveaux outils mis en place par la loi pour le suivi de l'enfant.

Les interventions et débats seront repris dans des actes qui seront adressés au premier semestre 2008 à tous les participants.

### Les tutelles

L'UNASEA compte parmi ses 118 associations adhérentes, **27 associations gérant des services de tutelle** (majeurs et enfants confondus).

#### Actions concernant la loi réformant la protection juridique des majeurs

En janvier 2007, lors de la présentation du projet de **loi réformant la protection juridique des majeurs** au Parlement, l'UNASEA, en collaboration avec les autres fédérations du secteur (UNAF, UNAPEI, FNAT), a présenté des **amendements communs** à l'Assemblée Nationale, avant son examen en première lecture. Par ailleurs, fin janvier, l'UNASEA a été **auditionnée** par le rapporteur du projet de loi à la commission des lois du Sénat, Henri de RICHEMONT, avant le vote du Sénat en février.

Suite au vote définitif par le Parlement, le 5 mars 2007, l'UNASEA a adressé à ses adhérents un **Flash Info spécial** rappelant les principales dispositions du texte et les actions menées par l'Union depuis 2004.

Attendue depuis de nombreuses années, cette loi a pour ambition de :

- **réaffirmer les principes de nécessité, de subsidiarité et de proportionnalité** de la protection juridique ;

- **de replacer la personne au centre** des régimes de protection, de **réorganiser les conditions d'activité** des tuteurs et curateurs extérieurs à la famille ;

- d'instaurer un **nouveau dispositif social en faveur des personnes protégées**. A cette fin, elle procède à une refonte de l'ensemble des règles applicables à la protection des majeurs, qu'elles figurent dans le code civil ou dans le code de l'action sociale et des familles.

Les régimes de protection concernent aujourd'hui près de 700 000 majeurs, soit un adulte sur 80, et 68 000 mesures nouvelles sont prononcées chaque année. A ce rythme, un million de personnes seront placées sous protection en 2010. Ces régimes ont été conçus à l'origine pour des personnes incapables d'assumer leur autonomie, qu'elles soient fragilisées par un lourd handicap mental ou qu'elles éprouvent le besoin d'un accompagnement social et éducatif individualisé.

Le 12 mars 2007, dans un **communiqué intitulé «Pour l'UNASEA, beaucoup reste à faire»**, l'UNASEA se félicitait du vote de cette loi, dont l'adoption récompensait enfin l'action inter-fédérale engagée depuis près de 10 ans auprès des différents gouvernements, tout en regrettant cependant que, pour des raisons essentiellement financières, la majorité des dispositions ne soient applicables qu'en 2009. Au titre des avancées notables de ce texte, l'UNASEA relevait une meilleure prise en compte du respect des droits des personnes, des garanties quant à la formation et à la compétence des nouveaux « mandataires judiciaires à la protection des majeurs » et une harmonisation des financements des services de tutelle.

Fin 2007, deux décrets d'application de cette loi ont été publiés :

- **le décret n° 2007-1658 du 23 novembre 2007** relatif à la poursuite, à l'instruction et au jugement des infractions commises par des majeurs protégés ;
- **le décret n° 2007-1702 du 30 novembre 2007** relatif au modèle de mandat de protection future

sous seing privé. L'UNASEA avait participé à la rédaction de ce texte.

Par ailleurs, l'UNASEA participe aux groupes de travail mis en place par la DGAS depuis 2007 pour la préparation des autres décrets d'application (*cf. infra* «*Les groupes de travail mis en place par la DGAS*»).

### Les «*tutelles enfants*» dans la loi réformant la protection de l'enfance

La loi réformant la protection de l'enfance a également eu des incidences sur le secteur tuteurale puisqu'elle est venue créer un «*accompagnement en économie sociale et familiale*» en amont de toute «*mesure judiciaire à la gestion du budget familial (MJAGBF)*», laquelle vient remplacer la «*tutelle aux prestations sociales enfants*» (TPSE).

Fin 2007, le décret relatif à la liste des personnes habilitées à saisir le juge aux fins d'ordonner le versement des prestations familiales à un délégué aux prestations familiales était en cours de rédaction. L'UNASEA a fait savoir aux différentes directions concernées (DGAS, DPJJ et DACS) qu'elle souhaitait que le président du conseil général, chef de file de la protection de l'enfance, puisse saisir le juge.

Ces deux réformes obligent les ex «*services de tutelle*» à se réorganiser et à repenser leurs pratiques professionnelles. C'est pourquoi, fin 2007, l'UNASEA a lancé un appel aux associations adhérentes concernées afin de tenir, dès janvier 2008, une **réunion d'informations et d'échanges autour de ces nouvelles modalités d'organisation**, notamment sur les volets structurel, financier, formation des professionnels et travail avec les usagers. Ce sujet «*transversal*» sera également à l'ordre du jour du groupe d'appui à la réforme de la protection de l'enfance.

Par ailleurs, lors de la journée organisée par le SNASEA le 23 octobre 2007 sur le thème : «*Les réformes de la protection juridique des majeurs et de la protection des prestations familiales : Quelles conséquences sur la fonction*

*employeur ?*», Anne BERGERON a présenté le **volet relatif aux droits des usagers dans les réformes, en lien avec la loi 2002-2**.

### Les groupes de travail mis en place par la DGAS

Depuis 2004, la DGAS travaille sur deux sujets particuliers intéressant les majeurs protégés : **le financement** des services de tutelle (expérimentation de la dotation globale de financement) et **la formation** des nouveaux «*mandataires judiciaires à la protection des majeurs*» (ex-délégués à la tutelle pour les majeurs). L'UNASEA est présente dans les groupes de travail mis en place à cette occasion.

Depuis le vote des lois du 5 mars 2007 mentionnées ci-dessus, la DGAS a installé d'autres groupes de travail auxquels le secteur associatif est associé. Ainsi, l'UNASEA participe aux groupes de travail sur la rédaction des décrets d'application concernant les volets des réformes relatifs à :

➤ **l'accompagnement social et budgétaire ;**

➤ **la formation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et les délégués aux prestations familiales (dans le cadre des MJAGBF) ;**

➤ **les droits des usagers ;**

➤ **le financement (avec deux sous-groupes : les prélèvements et la dotation globale de financement - DGF).**

*Rappel : l'UNASEA participe au comité national de pilotage sur la DGF depuis 2004. Cinq associations participent à l'expérimentation : l'ADAE 62 et la Sauvegarde de Vendée (depuis 2004), l'ADSEA de la Nièvre (depuis 2005), l'AVSEA 88 et l'ADAEA 27 (depuis 2006).*

## La loi relative à la prévention de la délinquance

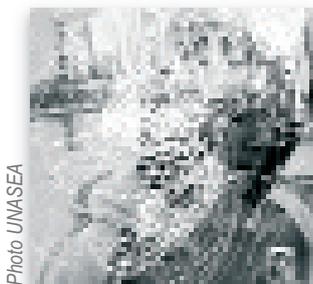


Photo UNASEA

Depuis le début de la législature et surtout depuis que le ministre de l'Intérieur avait, à leur demande, reçu l'ensemble des présidents des fédérations en mai 2006 pour leur présenter son projet de loi, l'UNASEA a été en pointe sur ce dossier tant auprès du gouvernement, des parlementaires que du comité interministériel de prévention de la délinquance. Alertant le Premier ministre sur les conditions d'examen du projet de loi et du caractère d'urgence auquel il était soumis, en constatant l'absence de concertation, l'action de l'UNASEA, en lien avec ses partenaires de la CNAPE et l'UNIOPSS, a été permanente.

Le 5 mars 2007, a été votée la loi relative à la prévention de la délinquance, sur lequel l'UNASEA s'était fortement mobilisée, en 2006, avec l'ensemble de ses partenaires, au sein de la Coordination Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE) notamment, et avec l'ensemble de ses associations adhérentes.

Ainsi, l'Union a rappelé, dans son communiqué du 12 mars 2007 « Pour l'UNASEA, beaucoup reste à faire », que certaines dispositions remettaient fondamentalement en cause le sens et l'efficacité des interventions socio-éducatives, et notamment celles relevant de la justice des mineurs. Pour l'Union, cette loi, improprement perçue comme la loi relative à la délinquance des mineurs, demeure un texte de circonstance sans finalité éducative.

Dans le même temps, l'UNASEA a adressé à ses adhérents un *Flash Info spécial* consacré à cette loi rappelant les principales dispositions du texte (rôle du maire, dispositions relatives à la justice des mineurs...) et les actions menées par elle depuis 2002.

Par ailleurs, à l'occasion de l'élaboration des projets de décrets d'application de la loi, l'UNASEA, l'UNIOPSS et l'UNAF ont, dans une position commune en date du 12 avril 2007, donné leur avis et fait des propositions de modifications concernant la rédaction des textes relatifs :

- au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, et au plan de prévention de la délinquance dans le département ;
- à la liste des représentants de l'Etat pouvant participer au conseil pour les droits et devoirs des familles ;
- au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance ;
- au traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et à l'amélioration du suivi de l'obligation d'assiduité scolaire ;
- à la mesure d'activité de jour.

La mise en œuvre de la loi relative à la prévention de la délinquance n'est pas sans poser problème aux professionnels, notamment sur la question de l'articulation de certaines de ses dispositions avec celles relatives à la loi réformant la protection de l'enfance : prévention, information du maire, partage d'informations entre professionnels, secret professionnel...

Ainsi le groupe d'appui à la réforme (cf. loi réformant la protection de l'enfance page 18) a décidé de traiter ces questions afin d'identifier les difficultés que rencontrent les professionnels sur le terrain et de leur apporter des éclairages et des pistes de réflexion.



## IV/ L'UNION EN ACTION : LES CHANTIERS

La mission première de l'UNASEA est de transmettre, au niveau national, les propositions des associations dans les domaines relevant de ses champs d'activité afin de promouvoir le positionnement associatif lors de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. Mais cette action fédérale permanente a également pour but de sensibiliser les pouvoirs publics, nationaux et territoriaux, aux problématiques du secteur, de défendre les convictions des associations au sein des commissions administratives, d'engager des réflexions sur des dispositifs particuliers et de mobiliser ses adhérents sur ceux plus novateurs. L'Union est aussi une force de communication nationale et locale et son rôle est d'informer tous les organes de presse et d'y susciter l'intérêt pour les actions conduites par ses adhérents.

Pour ce faire, l'UNASEA dispose de l'expertise des responsables des associations qui assurent, par leurs contributions et leur participation à l'action fédérale, l'essentiel des idées et actions défendues et promues par l'Union.

Tous ceux qui animent des groupes de travail, représentent l'Union dans les instances nationales et réalisent et renforcent la réflexion des dossiers techniques doivent être ici remerciés.

### Les centres éducatifs et professionnels (CEP)

Un groupe de travail sur les centres éducatifs et professionnel (CEP) a été constitué par l'UNASEA **en décembre 2006** afin de démontrer la pertinence et l'efficacité des CEP pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

Tout le premier semestre 2007 a été consacré à **l'élaboration d'un dossier\*** présentant :

➤ **le public accueilli** : jeunes entre 12 et 21 ans au titre de la protection de l'enfance ou de l'ordonnance de 1945 cumulant certaines difficultés familiales, de comportement, scolaires... ;

CEP de Bazèilles - Sauvegarde des Ardennes



- **les objectifs poursuivis** : accueillir, protéger, héberger, éduquer, soigner, former, insérer et orienter ;
- **les modes d'accueil** : variables d'un centre à un autre, selon le projet d'établissement ;
- **la place des CEP dans le secteur social** : alternative aux dispositifs de droit commun, politique d'accompagnement et d'insertion globale ;
- **les enjeux pour le futur** : partenariats avec l'Éducation Nationale, les *écoles de la 2<sup>ème</sup> chance*, inscription dans les nouveaux dispositifs de protection de l'enfance...

Ce dossier, finalisé en juillet 2007, intitulé *«les centres éducatifs et professionnels : une expérience qui mérite d'être confortée»*, a été diffusé aux associations adhérentes gérant ce type d'établissement.

Il a également été remis au directeur de cabinet de Xavier BERTRAND, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, en vue de :

- **faire connaître et reconnaître la « plus value » apportée par ces structures** : réponse adaptée pour l'insertion des jeunes en difficulté s'appuyant sur la formation professionnelle ;
- **obtenir une base réglementaire** et, en préalable, pouvoir fixer des normes de fonctionnement et un cahier des charges précis ;

#### ➤ obtenir des financements pérennes.

Le cabinet a été vivement intéressé par l'expérience des CEP et une visite de l'un d'eux par le Ministre est prévue en début d'année 2008.

Le second semestre de l'année a été consacré à **l'élaboration d'un projet de cahier des charges**, qui doit être soumis au ministère début 2008. Il vient préciser les objectifs d'action des CEP, le cadre juridique, le projet d'établissement, le fonctionnement, l'organisation institutionnelle (procédures, moyens humains, financiers...).

Les participants au groupe de travail se sont réunis neuf fois depuis décembre 2006.

\* disponible sur [www.unasea.org](http://www.unasea.org) rubrique « Rapports et Etudes »

### Le groupe médico-social

Les effets de la loi 2005, soulignés dans les propositions de l'UNASEA aux candidats à l'élection présidentielle, ont mobilisé l'Union sur l'analyse de l'environnement nouveau dans lequel les associations allaient évoluer (ARS) et de leurs missions en direction des enfants et des adultes handicapés (maisons du handicap, scolarisation des enfants, ESAT...).

Ainsi, un groupe médico-social a été relancé pour **cerner les problématiques rencontrées** par les adhérents dans le champ du médico-social et de **porter la parole politique de l'UNASEA sur ce champ**, avec une attention particulière sur certains thèmes :

- les conséquences de la régionalisation pour les associations<sup>1</sup> (création des futures agences régionales de santé) ;
- l'hypothèse de la disparition des DDASS<sup>2</sup>, la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005<sup>3</sup> sur les territoires et ses conséquences sur les organisations et pratiques ;
- la démarche d'évaluation interne ;

➤ L'insertion scolaire des enfants en situation de handicap...

**Ces thèmes ont été soumis au conseil d'administration** dans la perspective de la préparation d'une action auprès des pouvoirs publics.

Ce groupe, qui s'appuie tout particulièrement sur l'expertise de ses associations, est présidé par Daniel CARLAIS, directeur général de l'ADSEA 13 et délégué UNASEA en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'est réuni les **6 mars et 30 novembre 2007**.

<sup>1</sup> article p 20-21 Forum n°40 - janvier 2008

<sup>2</sup> article page 22 Forum n°40 - janvier 2008

<sup>3</sup> articles pages 24-25 Forum n°39 - octobre 2007

## La commission juridique

La commission juridique de l'UNASEA s'est réunie le **23 mars et le 15 juin 2007**.

Présidée par le bâtonnier maître Jean-Michel DETROYAT, président de l'ADSEA 38, elle a déterminé plusieurs thèmes de travail, notamment la **réécriture de l'ordonnance de 1945** relative à l'enfance délinquante et le **statut du tiers** dans le cadre de l'exercice de l'autorité parentale.

En effet, la **réforme de l'ordonnance de 1945** devait être l'un des principaux chantiers d'un groupe de travail mis en place par le ministère de la justice. L'UNASEA y a revendiqué sa participation, au nom du secteur associatif, acteur essentiel de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs. Par ailleurs, lors d'une rencontre du 22 novembre 2007, l'inter associatif (ANDESI, Citoyens & Justice, GNDA, SNASEA, UNASEA, UNIOPSS) a exprimé sa volonté de travailler ensemble sur cette question, en amont de la mise en œuvre du comité national, afin de pouvoir faire des propositions communes. L'UNASEA a d'ailleurs relayé à ses adhérents une enquête sur l'évolution de la justice des mineurs, proposée par l'UNIOPSS.

Mais **d'autres sujets d'actualité** ont retardé l'installation de ce groupe : la réforme de la carte judiciaire, la séparation des fonctions civiles et

pénales du juge des enfants, la place de la justice dans la protection de l'enfance, l'enquête sociale et l'investigation et orientation éducative, la mesure d'activité de jour, la réparation pénale...

Par ailleurs, la commission juridique a pris position au moment de la présentation avant l'été par la Garde des Sceaux, du projet de **loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs**. Elle a élaboré un communiqué de presse «*L'UNASEA plaide pour une justice des mineurs spécifique et soutenue*» (juin 2007) et a également présenté un argumentaire, accompagné d'amendements au projet de loi à l'intention des présidents des commissions concernées au Sénat et à l'Assemblée Nationale (juillet 2007). Ce texte rappelait d'une part :

➤ *la primauté de l'éducatif, dans le cadre de la sanction, qui est la condition nécessaire à la réinsertion du mineur ;*

➤ *l'individualisation des peines, règle constitutionnelle qui garantit à toute personne le droit d'être jugée compte tenu de son âge, de son vécu et de sa personnalité.*

Enfin, le *Forum* n°38, dans lequel figurait l'article de maître Jean-Michel DETROYAT au sujet du vote de cette loi, a été envoyé à tous les parlementaires.

## Le travail avec la DPJJ

Les actions de l'UNASEA dans le champ de la justice se sont poursuivies au cours de l'année 2007 avec la même intensité tant sur le plan fédéral qu'interfédéral. D'autant que les évolutions des textes législatifs, le changement de gouvernement et des orientations politiques dans le champ de la justice ainsi que l'arrivée d'un nouveau directeur de la protection judiciaire de la jeunesse a conduit l'UNASEA à rappeler les principes intangibles sur lesquels s'appuyaient les interventions des Sauvages et leur détermination à être dotées des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Ainsi, l'**action interfédérale pour le remboursement de la dette de l'Etat** vis-à-vis du secteur associatif engagée auprès du Garde des Sceaux Pascal CLÉMENT (courrier du 20 avril 2007), a été satisfaite puisque celle-ci était en voie d'être apurée dès la fin de l'exercice 2008, selon les engagements de l'Etat.

L'interfédéral a décidé, sous la responsabilité de la FN3S, de conduire une enquête auprès des associations afin de mesurer l'ampleur de la dette, notamment concernant les mesures d'investigation engagées en 2007.

L'UNASEA a également agi auprès des parlementaires, notamment dans le cadre de la préparation du **projet de loi de finance de la justice** en étant auditionnée par la commission des lois du Sénat en soulignant la nécessité pour l'Etat de maintenir l'effort budgétaire notamment sur les réponses éducatives en direction des primo délinquant, sur la nécessité de renforcer les mesures de réparation et de maintenir le gel budgétaire sur les mesures d'investigation.

Le changement de gouvernement et l'arrivée d'un nouveau Garde des Sceaux ont conduit le président de l'UNASEA à souligner la spécificité des interventions des associations dans le champ de la justice des mineurs et ont obligé l'Union à être très attentive et réactive aux positions nouvelles du ministère, tant sur **la double compétence des magistrats de la jeunesse** que sur **l'ambition de réécrire l'ordonnance du 2 février 1945**. Une position défendue par le directeur général de l'UNASEA lors de son audition, le 14 novembre 2007, par la députée UMP des Alpes-Maritimes, Michèle TABAROT, membre de la mission parlementaire sur l'exécution des décisions de la justice pénale, présidée par Jean-Luc WARSMANN, président de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République, à l'Assemblée Nationale.

L'arrivée du nouveau directeur de la **protection judiciaire de la jeunesse, Philippe-Pierre CABOURDIN**, a été l'occasion pour l'UNASEA de renforcer ses liens avec l'administration centrale dans les objectifs partagés et

d'agir avec ses partenaires fédéraux pour que la concertation demeure une des priorités de la PJJ. Le directeur a traduit cette politique partenariale en présentant aux fédérations le projet de budget de la Justice en hausse de 4,5% (809 millions d'euros dont 307 millions pour le secteur associatif habilité) et le plan d'action stratégique de la PJJ (2007-2011), les invitant à construire cette œuvre collective dans la clarté et la complémentarité. A cet effet, et pour la première fois, **le directeur de la PJJ** a souhaité présenter son action devant le conseil d'administration de l'UNASEA, le 25 janvier 2008.

Par ailleurs, l'ensemble des chantiers qui avaient mobilisé l'UNASEA et ses partenaires se sont poursuivis en 2007 tant pour l'analyse de l'évolution des mesures d'investigation et sa traduction, notamment dans des régions pilotes, que pour le groupe sur la réparation pénale mineur, piloté par Citoyens & Justice, (au sein duquel l'UNASEA est représentée par Marc DUSAUTOIR, directeur du service de réparation pénale de l'ADSSEAD 59), qui travaille sur la mise en œuvre de la réponse dans 4 services des secteurs public et associatif habilité.

Enfin, les travaux de l'UNASEA pour **la professionnalisation des personnels intervenant en CER** (en commun avec UNIFAF, le SNASEA et la PJJ), et ceux pour **le suivi des CEF et la formation des cadres de direction** de ces structures (en commun avec la PJJ), se sont poursuivis tout au long de l'année. Deux nouveaux chantiers sont venus s'ajouter au cours du second semestre : **la mesure d'activité de jour et l'évaluation interne**.

### L'évaluation interne

Le 28 novembre 2007, la DPJJ a présenté au réseau inter associatif, auquel l'UNASEA participe, **la démarche d'évaluation interne que met en place le ministère de la Justice** pour les établissements et services relevant de la PJJ (secteur public et secteur associatif habilité). Celle-ci consiste en l'élaboration de **deux guides** : un guide des bonnes pratiques de l'action éducative et un guide de méthodologie de l'évaluation interne.

Ces outils seront construits au sein de **quatre groupes de travail pluridisciplinaires** (dont feront partie des directeurs d'établissements, des directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales, des éducateurs, des psychologues...) qui seront mis en place en 2008, et d'un **comité de pilotage** auquel participent la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, des professionnels du bureau des méthodes et de l'action éducative, des correspondants régionaux « loi du 2 janvier 2002 » et des représentants du secteur associatif habilité, dont l'UNASEA, sous la responsabilité d'un **comité de direction et d'orientation** dirigé par la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation.

Bien qu'elles aient souhaité être représentées au sein du comité de pilotage, les fédérations s'interrogent sur les modalités de leur participation aux groupes de travail (fréquence des réunions, représentants...).

### La mesure d'activité de jour

L'UNASEA et les fédérations et associations nationales de protection de l'enfance et de l'adolescence ont **participé, avec la DPJJ, à la réflexion concernant les modalités d'application de la mesure d'activité de jour (MAJ)**. Cette mesure éducative, instaurée par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et introduite dans l'ordonnance du 2 février 1945 à l'article 16ter, consiste dans la **participation du mineur à des activités d'insertion professionnelle ou scolaire** auprès, entre autres, d'une association habilitée.

Les **trois réunions d'échanges et d'informations**, du 6 septembre, 12 novembre et 18 décembre 2007, ont été l'occasion pour la DPJJ de préciser quel contenu, quels objectifs et quelles **conditions de mise en œuvre** elle entend donner à cette nouvelle mesure, de présenter le **projet de référentiel** et, enfin, d'échanger sur les **modalités de tarification**.

Les fédérations ont donc engagé un **travail commun de concertation** et de propositions auprès de la DPJJ. Ainsi, l'UNASEA a interrogé ses

adhérents afin de recueillir leurs avis sur les projets de contenu et de mise en œuvre de la mesure d'activité de jour, sur le projet de référentiel et sur les modes de financements proposés.

Fin 2007, les conditions de mise en œuvre de cette mesure, s'agissant notamment de la nature, du taux d'encadrement et des modalités de financement, n'ont pas été finalisées. La réflexion doit se poursuivre en 2008.

**Le décret du 26 décembre 2007\*** vient préciser les modalités d'application de la mesure d'activité de jour qui doit s'effectuer dans le respect de la scolarité du mineur : désignation du service de mise en œuvre, du service d'exécution, modalités d'élaboration des listes des activités...

\* disponible sur [www.unasea.org](http://www.unasea.org) rubrique « Textes officiels et Jurisprudence »

### Les centres éducatifs renforcés

*Yves DARNAUD, directeur général de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme, représente l'UNASEA dans le dispositif de professionnalisation des intervenants éducatifs en CER.*

L'année 2007 a été essentiellement marquée par **l'évaluation du dispositif expérimental de professionnalisation** mis en place en 2003 jusqu'à la fin de l'année 2006 avec le SNASEA et UNIFAF, et la réflexion que nous avons menée pour poursuivre cette action dans le cadre d'un dispositif pérenne et bien adapté aux besoins des CER et de leurs personnels.

Une journée nationale a été organisée le 18 janvier 2007 à Paris, présidée par Michel DUVETTE, alors directeur de la protection judiciaire de la jeunesse, pour présenter à l'ensemble des partenaires les premiers éléments du bilan de cette expérience, en présence des deux consultants mandatés pour l'évaluation et l'animation scientifique. L'UNASEA est intervenue pour commenter les résultats observés insistant tout particulièrement sur la plus value de cette expérience. Il a également attiré l'attention des participants sur le fait que cette expérimentation ne devait pas masquer les problèmes structurels de ces établissements.

Le 4 avril 2007, les signataires de la convention se sont à nouveau retrouvés à la direction de la PJJ pour réfléchir la pérennité de cette action au-delà de la phase expérimentale et notamment **les modalités de financement qui permettraient la reconduction du dispositif**. La direction de la PJJ a renouvelé son engagement pour financer le coût des remplaçants des personnels en formation. Au cours de cette réunion, l'UNASEA a de nouveau fait le lien entre **les contraintes et les difficultés de ces établissements** (confrontés notamment au problème des heures d'équivalence des éducateurs en chambre de veille) et les conditions de la poursuite de cette action. L'inspection des services de la PJJ, présente lors de cette rencontre, a fait état de son rapport d'évaluation des CER qui soulignait tout l'intérêt du dispositif de professionnalisation des intervenants éducatifs.

Le 17 avril 2007, Yves DARNAUD a été invité à une réunion régionale à Quézac organisée par la DRPJJ pour reprendre, avec les représentants des CER de la région Rhône-Alpes, les points importants abordés à Paris quelques jours auparavant.

Le 7 décembre, l'UNASEA a discuté, avec l'ensemble des partenaires, du projet de convention pour **la reconduction du dispositif** pour une période de deux ans (2008-2009) et de la fiche technique concernant le financement du coût des remplaçants des personnels en formation.

Ces documents sont toujours à l'étude et devrait être finalisés au début de l'année 2008.

### Les centres éducatifs fermés

Le programme des centres éducatifs fermés (CEF) s'est poursuivi au cours de l'année 2007 et l'UNASEA a accompagné ses adhérents dans leur ouverture comme dans leur suivi, intervenant en lien avec la direction de la protection judiciaire de la jeunesse sur les difficultés que pouvaient rencontrer les structures des associations adhérentes.

Depuis la mise en place de ce programme en 2003, 32 CEF ont été ouverts (25 par le secteur associatif habilité dont 14 gérés par des associations

adhérentes à l'UNASEA et 7 par le secteur public). L'objectif du programme s'établit à 47 structures pour la fin de l'année 2009.

D'autre part, l'UNASEA a suivi avec une attention particulière la décision du Ministère de la Justice d'engager **une expérimentation de renforcement d'un pôle de santé mentale** dans 6 CEF (4 associatifs gérés par des adhérents de l'UNASEA et 2 publics). Si cette question des adolescents atteints de troubles du comportement a, depuis longtemps, mobilisé les structures en charge des adolescents, et notamment les CEF, l'UNASEA a tenu à souligner le risque de psychiatriation des CEF.

Au-delà d'interventions particulières sur site, assurées par Catherine POULIQUEN, consultante et responsable de la formation CEF, l'UNASEA et la PJJ ont poursuivi leur formation-action conjointe à destination des directeurs et chefs de service des CEF associatifs et publics, contribuant à renforcer ce réseau.

Cette nouvelle formation dirigée par Catherine POULIQUEN, en lien avec Maité MANIGLER et Dominique CELLIER-GAUTHIER, responsables du pôle CEF à la direction de la PJJ, s'est déroulée en trois étapes.

**Une première** qui a permis d'accueillir en mars 2007 les cadres des nouvelles structures ouvertes et à ouvrir pour une remise à niveau des enjeux et des connaissances afin que ceux-ci puissent s'intégrer dans les deux sessions de l'année. Au programme :

- mettre en œuvre les CEF ;
- diriger un CEF : la fonction de direction dans tous ses états ;
- manager la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » ;
- la communication interne et externe.

**Une seconde étape** a réuni l'ensemble des cadres sur deux sessions, au printemps et à

l'automne, répartis en 3 groupes sur trois journées et en sous-groupes de travail, avec une participation d'intervenants extérieurs (magistrats, chercheurs, consultants, directeurs et cadres de CEF en activité, psychologues, psychanalystes, une fondation européenne et l'APF) avec une évaluation à chaque fin de session.

Ces formations avaient pour objectifs de :

- promouvoir la fonction de cadre de direction, distincte de la fonction éducative, par des apports théoriques et pratiques ;
- développer la qualité de mise en œuvre des projets CEF dans le respect du cahier des charges et de la loi ;
- communiquer les aspects novateurs et le caractère expérimental toujours présent chez les porteurs de projet ;
- favoriser le développement de partenariat et de coopération les plus larges possibles dans une logique de décloisonnement.

La formation a mis l'accent sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ; la spécificité des projets et des publics de CEF ; la régulation du travail dans les CEF auprès des équipes pluri-professionnelles et des équipes de direction ; les pratiques judiciaires dans les CEF ; l'après CEF et une présentation de la mesure d'activité de jour (MAJ) ; l'évaluation et la démarche qualité ; la politique de la santé ; le CEF établissement à risque ?

**Une troisième étape**, particulière au regard des nombreuses questions, axait la réflexion sur la fonction santé dans les CEF. Ainsi, une formation de deux jours a été organisée en octobre, réunissant les cadres de santé intervenants en CEF (psychologues et infirmiers notamment) pour un état des lieux, définir les missions de chaque métier et les pratiques professionnelles, avec une mise en perspectives des particularités des acteurs de santé dans l'organisation des CEF.

Cette dernière formation a été réalisée à la demande des personnels de santé et à laquelle seuls les personnels des CEF habilités ont participé.

### Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

L'UNASEA qui participe au comité national de pilotage dirigé par la Délégation Interministérielle à la Famille (DIF) depuis l'origine (1999), y est représentée par Anne BERGERON et Audrey PALLEZ, et également par Camille JOURDAN (ADSEAV 83) jusqu'au second semestre 2007. En effet, l'ADSEA du Var co-pilotait le REAAP varois avec la DDASS et la CAF depuis 1999, et Camille JOURDAN coordonnait le réseau depuis 2002. Cependant, fin 2007, le financement de son poste n'a pas pu être renouvelé, mettant ainsi fin au co-pilotage du réseau par la Sauvegarde. L'UNASEA a donc interpellé Jean-Jacques TREGOAT, directeur général de l'action sociale, pour lui faire part de la qualité de l'animation du réseau par l'association et des perspectives opérationnelles de celui-ci dans le cadre de la mise en œuvre de la loi réformant la protection de l'enfance.

L'année 2007 a été l'occasion pour la DIF de développer **des actions de formations régionales des pilotes départementaux des REAAP** sur les points infos familles (PIF), lieu d'accueil, d'information et d'orientation, permettant aux familles de trouver toutes les informations, nationales et locales, pour des démarches administratives ou associatives.

Le comité national de pilotage s'est réuni quatre fois au cours de l'année et a abordé les sujets suivants :

- **La participation des familles en grande précarité aux actions des REAAP** : remise au comité national, en vue de sa diffusion dans le réseau national, du rapport finalisé du groupe de travail constitué sous l'impulsion d'ATD-Quart Monde en 2005, auquel l'UNASEA a participé. Ce rapport doit servir à alimenter les actions de terrain.

► La mise en place de deux groupes de travail de juin 2007 à juin 2008 : l'un sur la «**parentalité en milieu rural**», piloté par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), auquel le REAAP Varois a apporté ses connaissances de terrain, et l'autre sur la «**place des pères et mères dans la parentalité**», piloté par le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF).

► Le projet de circulaire 2008, rappelant les grands principes qui animent les REAAP et intégrant de nouveaux textes de référence, notamment la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. La circulaire doit permettre de **renforcer la synergie entre les différents dispositifs destinés à accompagner les parents** (contrat local d'accompagnement à la scolarité, programme de réussite éducative...), avec pour objectif de mettre en œuvre, au niveau du pilotage de ces dispositifs, une cohérence et une coordination assurant la construction d'une offre globale de services aux familles.

### Du CNESM à l'ANESM

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui fait obligation pour l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux de mettre en place les procédures d'évaluation interne et externe, avait été créé le Conseil National de l'Evaluation Sociale et Médico-Sociale (CNESM) en avril 2005, afin d'accompagner la mise en œuvre des démarches d'évaluation et les recommandations de bonnes pratiques.

Au début de l'année 2007, le ministère délégué à l'enfance et à la famille a décidé de **la transformation du CNESM en une Agence de l'Evaluation Sociale et Médico-sociale (ANESM), groupement d'intérêt public** au sein duquel, en plus des neuf représentants de l'Etat et des deux représentants de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), sont représentées, au sein d'un collège des personnes morales, 11 fédérations associatives (FEHAP, FHF, FNARS, SYNERPA,

UNAPEI, UNA, UNCCAS, UNIOPSS, FNAQPA, ADMR et UNASEA). (cf. glossaire p.54)



Au cours du mois de février 2007, les fédérations réunies autour de l'UNIOPSS ont discuté des **dispositions de la convention constitutive de l'ANESM** pour que l'agence n'écarte pas ces fédérations et mesure l'intérêt de leur participation au sein de celle-ci. Ainsi furent décidées la **création d'un comité d'orientation stratégique (COS)**, qui réunit en son sein l'ensemble des fédérations et mouvements membres du CNESM, et la **constitution de quatre sections** (enfance, handicap, exclusion et personnes âgées), en plus du **conseil scientifique**. Les représentants associatifs ont également fait part de leur attente quant à la participation de l'ADF et insisté auprès de la direction de l'agence pour engager un dialogue avec ses représentants.

Le 21 mars 2007, Philippe BAS, ministre de la sécurité sociale, des personnes âgées, des personnes handicapées et de la famille, installait l'ANESM.

L'UNASEA, membre de l'agence, y est représentée par Jacky GAVARD, administrateur de l'Union (Michel FRANZA est son suppléant). L'UNIOPSS assure la vice-présidence de l'ANESM et **l'UNASEA a été désignée membre titulaire du conseil d'administration** (suppléant : UNAPEI).

**L'UNASEA est également représentée au comité d'orientation stratégique** par Roland JANVIER, directeur général de l'ADSEA 35 (suppléant : Jean LAVOUE, directeur général de l'ADSEA 56). La présidence du COS est assurée par André DUCOURNAU, directeur général de l'ACSEA 14 et vice-président du GNDA. Ce conseil émet des « *avis sur l'élaboration du programme annuel d'activité de l'agence, la composition des groupes de travail et les projets de recommandations élaborés.* » Lorsque des thématiques spécifiques à un secteur sont abordées, le comité s'organise en section. **Roland JANVIER préside ainsi la section enfance.**

Le conseil d'administration de l'ANESM s'est réuni le 12 décembre 2007 pour adopter son programme de travail pour l'année 2008 :

- sur la base des propositions du COS, l'agence a retenu quinze recommandations de bonnes pratiques professionnelles qui seront développées, sept transversales par catégories d'établissements et de services et huit autres spécifiques (deux par section) ;
- valider l'habilitation des organismes extérieurs chargés de l'évaluation ;
- accompagner les établissements et services pour l'évaluation interne ;
- préparer des conventions avec la Haute Autorité de Santé (HAS), l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) et l'ONED.

## Le CNOSS

*En 2007, les représentations au Comité National d'Organisation Sanitaire et Sociale (CNOSS) ont été renouvelées et Michel FRANZA (titulaire) et Anne BERGERON (suppléante) ont été désignés par le conseil d'administration.*

Le CNOSS se réunit environ **une fois par mois** mais, le quorum n'étant pas toujours atteint, les réunions sont parfois reportées. Ainsi, en 2007, le CNOSS a **convoqué 13 réunions, dont 9 ont effectivement pu se tenir.**

Les différents sujets étudiés ont surtout concerné des avis sur des projets de décrets :

- portant diverses dispositions relatives à l'**Agence Nationale de l'Evaluation** et de la qualité dans les établissements et services Sociaux et Médico-sociaux et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;
- relatif à la **compensation des surcoûts d'exploitation** en matière de frais financiers et d'amortissement dans les établissements et services

sociaux : 25 millions d'euros ont été dégagés pour aider au financement des frais induits par l'effort d'investissement nécessaire à la modernisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

- fixant les **missions des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie** (CSAPA) et modifiant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;
- relatif aux **modalités de médicalisation et de tarification** des établissements mentionnés au I bis de l'article L 313-12 du code de l'action sociale et des familles (décret simple) ;
- relatif au **comité technique d'établissement** institué dans certains établissements publics sociaux et médico-sociaux et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;
- fixant le **contenu du cahier des charges** prévu au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 312-8 du CASF (**évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux**)...

Autres sujets étudiés par le CNOSS :

- le projet de réponse française au questionnaire du **comité de la protection sociale sur les services sociaux et de santé d'intérêt général** ;
- **le texte relatif à l'ANESM** ;
- la dématérialisation des enquêtes : déploiement d'un outil de collecte directe des données appelé SOLEN (solution d'enquête) auprès des structures telles que les CHRS, les ESAT, les structures d'insertion et les organismes de tutelle. Les formulaires -en forme de questionnaires accessibles via Internet- appelés à être remplis par les établissements et services, ont été élaborés pour servir au calcul des indicateurs de performance et des indicateurs physico-financiers utiles à la justification des crédits d'Etat « au premier euro » ;
- **l'évaluation des besoins sociaux et médico-sociaux et analyse de leur évolution, proposition**

**des priorités pour l'action sociale et médico-sociale.** Au mois de juillet 2007, à la suite d'une demande particulière en ce sens, la DGAS a adressé à tous les membres du CNOSS une invitation large pour une réunion de travail préparatoire en septembre. L'UNASEA y était représentée. Au final, ce groupe a souhaité structurer un travail en commun avec les autres conseils et comités nationaux, et exploiter les travaux régionaux ;

➤ **la coopération envisageable entre la section sociale du CNOSS, l'ONED, le CNLE, le CNRPA, le CNCPH, le Défenseur des Enfants et le CTPS.** Après des échanges généraux, plusieurs possibilités font consensus : constituer des groupes de travail en commun sur certains sujets d'intérêt collectif ; faire des liens mutuels entre sites Internet ; donner une double mission à la DGAS, en sa qualité de secrétaire : obtenir une remontée d'informations sur l'activité des CROSMs et en faire la synthèse ; proposer une esquisse de rapport annuel ; présentation au CNOSS des travaux des différents conseils nationaux.

### Le Conseil National de la Vie Associative (CNVA)

*Claude THIBAUT, secrétaire général de l'UNASEA, représente l'Union au CNVA.*

Les travaux du CNVA pour l'année 2007 ont été retardés du fait de son installation tardive.

Initialement prévue le 24 avril 2007, la session plénière de l'installation de la 8<sup>ème</sup> mandature du CNVA s'est déroulée le 13 décembre 2007 et a été consacrée à la mise en place du bureau qui a vu la réélection d'Edith ARNOULT-BRILL, présidente de ce conseil depuis 2000.

Cette séance a également été marquée par une intervention de Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, qui fit part des informations et désirs suivants :

➤ la création d'un **livret d'épargne civique** pour les bénévoles, de promouvoir le mécénat et le

bénévolat de compétence en France, parce que les associations ressentent aujourd'hui un besoin croissant d'expertise ;

➤ la promotion d'un **label associatif** gage de transparence et de bonne gouvernance, afin de donner les meilleures garanties aux donateurs et de conforter leur confiance ;

➤ aider à une **meilleure reconnaissance du rôle des associations** ;

➤ **accroître la place** des associations au sein du Conseil Economique et Social ;

➤ assurer une **meilleure place aux associations employeurs** aux côtés des autres employeurs ;

➤ profiter de la présidence française de l'Union Européenne pour relancer l'adoption d'un **statut d'association européenne**, avec l'émergence d'une citoyenneté européenne.

La Ministre a par ailleurs indiqué avoir demandé à un haut fonctionnaire d'analyser les relations qu'entretient la puissance publique avec le monde associatif.

### Le Conseil Technique des clubs et équipes de Prévention Spécialisée (CTPS)

*Claude THIBAUT, secrétaire général de l'UNASEA, représente l'Union au CTPS.*

Le CTPS est une instance consultative, placée auprès du ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, dont le champ de compétence s'étend à l'ensemble des questions relatives aux activités dites de prévention spécialisée qui relèvent des missions de l'aide sociale à l'enfance exercées par les départements.

#### Les missions de la prévention spécialisée

➤ ont pour base légale la combinaison des articles L 121-2 et L 221-1-2 du code de l'action sociale et

des familles : *actions individuelles et collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale, des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les zones sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale* ;

- se situent dans le **champ de l'aide sociale à l'enfance** sans relever toutefois de toutes ses modalités compte tenu des spécificités propres à ce type d'intervention sociale ;
- **continuent de reposer sur des principes d'action définis antérieurement**, par les circulaires d'application qui ont suivi la publication de l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972 : travail de rue, absence de mandat nominatif, recherche de la confiance des jeunes approchés, respect de leur anonymat.

#### Les missions du CTPS

- **donner des avis** sur les questions qui lui sont soumises par le ministre, en particulier à l'occasion de consultations émanant d'une collectivité locale ou d'un organisme gestionnaire de prévention spécialisée ;
- préparer, à la demande du ministre, des **notes techniques** sur toute question intéressant la prévention spécialisée ;
- **répondre aux demandes d'avis techniques** présentées par des collectivités territoriales ;
- **rassembler**, en vue de leur diffusion, les **informations sur les expériences et pratiques** de prévention spécialisée, sur leurs diverses modalités, sur l'évolution des besoins et les réponses qui y sont apportées ;
- effectuer des **études et recherches** en matière de prévention de l'inadaptation sociale ;
- faire toutes **propositions** qu'il juge utiles.

#### La mise en place du CTPS

Le **29 juin 2007** se déroulait en présence de Jean-Jacques TRÉGOAT, directeur général de l'action sociale et de Florence LIANOS, sous-directrice, la mise en place du conseil technique rénové par l'arrêté du 4 mai 2007.

Il a été rappelé que la prévention spécialisée est à la fois la forme d'intervention sociale la plus immergée dans les quartiers sensibles et auprès de populations en grande souffrance, et une forme de grande modernité dans les modalités de son intervention. La prévention spécialisée étant une construction locale, elle entraîne de grandes diversités de pratiques nécessitant d'en vérifier la pertinence et de réfléchir à son unicité.

Le devenir de la prévention spécialisée n'est pas acquis et se pose notamment la transmission aux jeunes professionnels d'une pratique peu enseignée dans les instituts de formation et reposant par ailleurs essentiellement sur une transmission orale.

Jean-Claude SOMMAIRE a été élu président du CTPS, succédant à Pierre-Jean ANDRIEU qui ne se représentait pas.

Lors de l'assemblée plénière du 29 juin, différents thèmes ont été évoqués se rapportant à l'exercice de la profession d'éducateur en prévention spécialisée, notamment :

- **la transmission des savoirs et de la culture** de la prévention spécialisée (savoir être et savoir faire) ;
- **le rôle des cadres intermédiaires** ;
- **l'analyse de l'unicité et de la diversité de la démarche** de prévention spécialisée dans les territoires rurbains et ruraux.

L'étude réalisée par la commission état des lieux et partenariat sur le thème « *pratiques éducatives et politiques territoriales- quelles marques construire ?* » a été publiée en mai.

### Les commissions du CTPS mises en place en 2007

#### UNE COMMISSION PERMANENTE

Outre ses missions générales, inscrites dans le règlement intérieur, elle devra, au cours de ce mandat :

- **mettre en place une stratégie de communication** pour rendre la prévention spécialisée plus lisible et plus visible : notes techniques destinées aux élus, aux institutions et aux professionnels ; journées d'étude ; articles de presse, etc. ;
- réfléchir à une **meilleure articulation des travaux du CTPS avec les attentes et les préoccupations des départements** ;
- être en situation réactive vis-à-vis des évolutions de la société et de l'actualité législative et réglementaire : suivi de la mise en œuvre de la loi relative à la prévention de la délinquance, avis sur un éventuel nouveau plan en faveur des banlieues...

Elle examinera une fiche sur les **droits des usagers** en prévention spécialisée, actuellement en préparation, qui sera ensuite soumise à l'assemblée plénière en 2008.

#### COMMISSION « GROUPES DE JEUNES ET PRATIQUES DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE - PRATIQUES ÉDUCATIVES AUPRÈS DES GROUPES ET PRATIQUES SOCIALES COLLECTIVES »

Créée en mars 2007, cette commission thématique a poursuivi ses travaux sur la base d'une note de problématique et d'un calendrier afin de :

- **valoriser l'action éducative menée auprès de groupes en** contrepoint de l'accompagnement individualisé ;
- **développer des approches pluridisciplinaires** visant à mieux inscrire la prévention spécialisée dans les autres dispositifs de la jeunesse et à renforcer la transversalité des pratiques ;

- développer les conditions qui permettent de **renforcer une attitude de responsabilité citoyenne** chez les habitants face aux jeunes et à leur famille ;

- développer le rôle de la prévention spécialisée au regard de la **participation des jeunes au débat public**.

#### COMMISSION « ÉVALUATION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE »

La création d'une telle commission thématique est pertinente notamment pour :

- **tenir compte des obligations nouvelles** résultant de l'intégration de la prévention spécialisée dans la loi du 2 janvier 2002 ;
- **accompagner la mise en œuvre des contrats d'objectifs** passés entre une ou plusieurs collectivités territoriales et une association ;
- **qualifier et expliciter les résultats des actions menées** par les éducateurs de prévention spécialisée ;
- **procéder à un recensement des outils** d'évaluation actuellement utilisés en prévention spécialisée ;
- **faire une analyse transversale des diverses pratiques** mises en œuvre dans ce secteur ;
- recommander ce qui lui apparaîtrait relever de **bonnes pratiques** en matière d'évaluation.

#### COMMISSION « PROBLÉMATIQUE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE À L'ÉPREUVE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE »

Cette thématique, déjà abordée dans le rapport «*Jeunes en rupture. Education parentale et relations familiales*» de 1997, est toujours d'actualité et nécessite un approfondissement.

Par ailleurs, le CTPS envisage d'autres groupes de travail sur : la transmission des savoirs et de la culture de la prévention spécialisée ; le rôle des cadres intermédiaires et l'analyse de l'unicité et

de la diversité de la démarche de prévention spécialisée.

### Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)

*Jean-Michel DESPLAT, directeur général de la SPEG 33 et Alain PEYRONNET, directeur général de l'association Olga Spitzer à Paris, représentent l'UNASEA au CNCPH.*

En 2007, le CNCPH a pu poursuivre ses travaux en parfaite continuité avec l'esprit et les méthodes qui, depuis 5 ans, avaient fait de cette instance un interlocuteur majeur des décideurs publics. Il a été aidé en cela par une mobilisation confirmée de ses diverses composantes, à commencer par les associations elles-mêmes, grâce auxquelles les commissions, même reconfigurées, ont pu poursuivre un intense travail en dépit des conditions difficiles liées à l'urgence des nombreux textes – continuité facilitée par l'action de Patrick GOHET, délégué interministériel aux personnes handicapées, et de son équipe.

Au total, depuis deux ans et demi, ce sont pas moins de **140 textes qui ont fait l'objet des demandes d'avis du CNCPH**, après étude et réflexion des différentes commissions.

En 2007, l'assemblée plénière aurait dû se réunir 10 fois, sans des annulations de séance de dernière minute.

Représentatif de l'ensemble des organisations, le CNCPH n'a pas manqué non plus de se faire l'interprète auprès des pouvoirs publics des attentes encore insatisfaites des personnes en situation de handicap. Citons en particulier **la scolarisation**, où se pose le problème persistant de l'insuffisante coordination entre l'école ordinaire et le médico-social, **l'emploi**, exigeant une complémentarité d'action, mais aussi **l'accessibilité** qui tarde à intégrer l'esprit de la réforme, sans oublier l'insuffisante prise en compte des **besoins des personnes très dépendantes...**

Décidé à occuper toute la place qui lui revient lors de la **prochaine conférence nationale du handicap** (prévue pour mai 2008), le CNCPH **s'implique activement dans le comité de suivi de la réforme** qui ne doit évidemment pas faire double emploi avec le travail de ses propres commissions au moment où, sous l'impulsion du délégué interministériel, a été engagé un premier bilan de l'application de la loi. Bien représenté dans les instances, telles que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le CNCPH a vocation :

- à fédérer l'ensemble des acteurs qui contribuent à la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 «*pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*».
- à contribuer à l'évaluation des avancées, mais aussi des pesanteurs et des immobilismes, son rôle de dynamisation et d'alerte.

2008, année où se tiendra la première conférence nationale du handicap prévue par la loi, verra aussi la France présider l'Union Européenne. Le CNCPH ne manquera pas de rappeler la **nécessité de faire ratifier par les états membres la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées**, adoptée le 13 Décembre 2006 par l'assemblée générale des Nations Unies et signée le 30 Mars 2007. Si l'intention de la France est, à tout le moins, de ratifier elle-même la convention, l'ensemble des personnes et des associations concernées par la politique du handicap souhaitent que son influence conduise beaucoup de pays à faire de même.

Cependant, comme cela a déjà été noté en 2006, il est regrettable que les députés ne tiennent pas toujours compte de l'avis du CNCPH.

## Comité National des Références Déontologiques (CNRD)

*Pierre-Henri BAUDLET, administrateur de l'UNASEA, représente l'Union au CNRD.*

L'UNASEA et neuf autres fédérations ou associations nationales<sup>1</sup> composent le CNRD, qui a pour missions :

- **d'assurer le fonctionnement du Comité National des Avis Déontologiques (CNAD) :** renouvellement des membres (mandat de 2 ans), logistique des réunions de travail, diffusion des avis dans les revues, gestion du budget de fonctionnement ;
- **d'actualiser les «références déontologiques»** par rapport à l'évolution de la société ;
- **d'impulser les réflexions déontologiques** pour l'action sociale ;
- **de concourir à la réflexion sur les évolutions du droit ;**
- **d'organiser des actions de formation.**

Le CNAD est constitué par une équipe pluridisciplinaire, dont la mission est de rendre, en toute indépendance, des avis sur des questions d'ordres éthique et déontologiques posées par des acteurs sociaux. Tout professionnel peut saisir le CNAD, en posant sa question par écrit.

Ces avis prennent appui sur les droits fondamentaux, les dispositions législatives et réglementaires et les références déontologiques pour les pratiques sociales : après avoir fait œuvre d'information l'avis rendu invite l'auteur de la question à la réflexion distanciée et à la décision sur la conduite à tenir, en toute liberté, mais de façon plus éclairée.

A ce jour, le CNAD a produit une centaine d'avis, dont près des trois quarts ont été publiés dans un ouvrage paru en 2003<sup>2</sup>. Un résumé des avis est en préparation et sera mis en ligne sur le site Internet de l'UNASEA.

Parmi les questions adressées au CNAD, trois thèmes reviennent régulièrement :

- *Comment concilier libertés religieuses et respect des lois dans une république laïque ?*
- *Comment préserver à la fois l'exigence de confidentialité, l'obligation du secret professionnel et la nécessité de parler, de communiquer avec des partenaires ?*
- *Comment prévenir la délinquance au nom de la nécessité du maintien de l'ordre en évitant les méfaits d'une illusoire prédiction des comportements humains ?*

Le CNRD, après un démarrage difficile, a atteint une vitesse de croisière. Le CNAD fonctionne bien et les questions qui lui sont adressées sont en augmentation constante. Sa composition sera renouvelée en 2008.

**Une journée d'étude a été organisée, le 30 novembre 2007, sur le thème « libertés individuelles et ordre public ou comment concilier droit et éthique ? »** avec la participation d'Axel KAHN, scientifique et médecin généticien français, directeur de recherche à l'INSERM. Cette formation qui s'adressait à tous les professionnels du social au sens le plus large du terme, c'est-à-dire aux acteurs du soin, de l'éducation et de l'accompagnement de la personne, fût un succès.

<sup>1</sup> ANDESI, ANAS, ANPEA, ANPASE, *Citoyens et Justice*, GNI, FGPRP, RNCE, UNALG

<sup>2</sup> *Recueil des avis du CNAD, Edition Erès, sous la direction de Pierre BONJOUR et de Françoise CORVAZIER.*



## V/ LA COMMUNICATION ET LES ÉCHANGES

Une autre des nombreuses missions de l'Union est de promouvoir les échanges entre adhérents, qu'il s'agisse du développement de la vie associative ou de la mise en commun de compétences techniques.

Ces échanges sont organisés à partir de **l'activité des délégations régionales** et des réflexions de groupes de travail nationaux dont les productions ont été déjà largement présentées.

Par ailleurs, l'UNASEA a développé des **outils de communication interne et externe**.

### L'activité des délégations régionales

L'année 2007 a permis d'affirmer l'action de plus en plus déterminante des délégués régionaux dans la vie de la fédération et de renforcer les liens entre le conseil d'administration, l'équipe nationale et les associations adhérentes.

Ainsi, la réunion avec le conseil d'administration à Monthieux les a mobilisés pour porter le débat en région et renforcer l'argumentation de l'Union.

Au regard du succès de cette innovation, il a été décidé que les délégués régionaux partageraient régulièrement une réunion du conseil, traduisant ainsi la volonté de coproduction nationale et d'échanges territoriaux.

Dans le même esprit, les statuts du futur CNAPE reconnaissent une place spécifique à la représentation régionale, puisque les délégués régionaux éliront un des leurs au conseil d'administration du CNAPE.

L'importance que revêt la vie régionale au sein de l'UNASEA s'est également traduite par la nomination d'un vice-président, Jacques FESSEMAZ, chargé de l'animation régionale. En 2007, il a poursuivi ses déplacements réguliers, accompagné du directeur général, afin de recueillir les propositions et les réflexions des régions, qui servent de support aux

prises de positions de l'Union. **Bien que les régions n'aient pas toutes le même rythme de rencontres, force est de constater la périodicité grandissante des réunions et l'effet de rassemblement produit par l'animation régionale.**

Voici un aperçu des réflexions et des actions des délégations régionales de l'Union :

La délégation **Auvergne** en est à sa deuxième année d'existence et commence à prendre ses marques. Elle s'est réunie deux fois en 2007 et devrait conserver ce rythme annuel, tout en considérant indispensable la présence de représentants de l'Union à l'une au moins des réunions. Au-delà du travail de certains thèmes particuliers, les associations ont surtout échangé sur leurs pratiques et exprimé leurs attentes et leur conception du rôle de la délégation régionale.

La délégation **Champagne-Ardenne**, dont le fonctionnement aura du tenir compte de deux changements de directeurs généraux sur les quatre associations que compte la région, s'est réunie quatre fois en 2007. Les associations ont décidé d'effectuer un recensement de l'ensemble des mesures confiées au secteur associatif habilité comme au secteur public, dans l'optique de formuler des propositions concrètes à la direction régionale de la PJJ. Elles ont également travaillé sur le projet de refondation associative formulé par l'UNASEA et les mesures d'activité de jour (MAJ), en approfondissant les modalités d'accueil du jeune et les implications de cette nouvelle mesure au regard notamment des obligations liées à la loi du 2 janvier 2002.

La délégation **Ile-de-France**, dont le fonctionnement est difficile du fait d'une certaine indépendance qu'ont acquis les associations, de leur taille souvent très importante et de la particularité des départements de la grande couronne, s'est réunie une fois en 2007. Elle a abordé les thèmes du plan stratégique régional de la PJJ, de la mise en œuvre de la loi réformant la protection de l'enfance et fait le point de l'état d'avancement de mise en place des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Son délégué régional a par ailleurs multiplié les contacts et les

collaborations avec d'autres relais régionaux afin d'engager une dynamique de travail en réseau.

La délégation **Lorraine** s'est réunie trois fois en 2007, regroupant présidents, administrateurs et directeurs généraux des associations adhérentes. Elle a notamment travaillé sur le CNAPE, la réorganisation du fonctionnement d'un CER et l'évaluation. La délégation a par ailleurs organisé une rencontre avec le nouveau DRPJJ, afin d'évoquer le plan d'orientation stratégique de la PJJ, les financements justice ainsi que la situation particulière de deux CER hors hexagone.

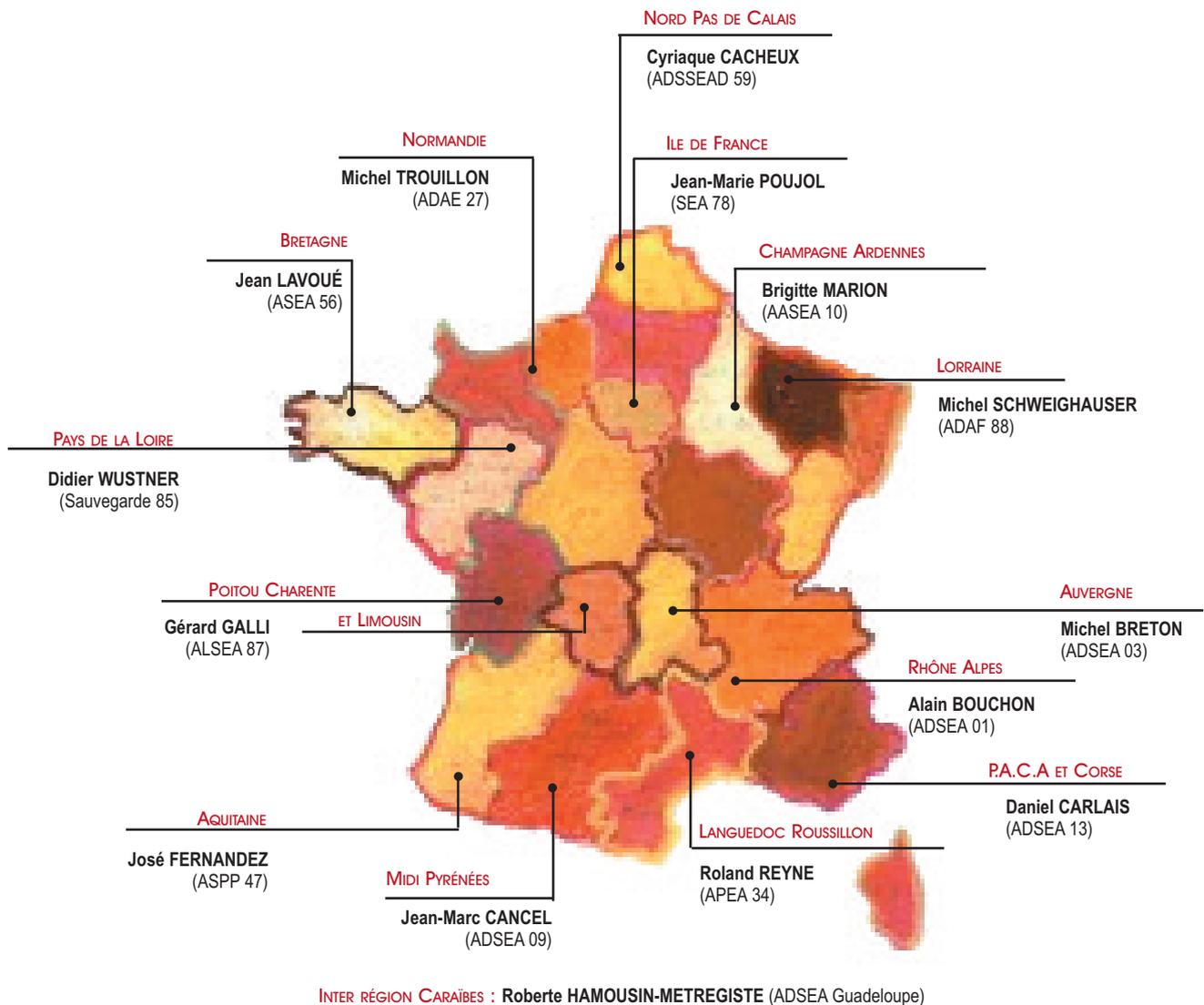
La délégation interrégionale **Haute et Basse Normandie**, qui a enregistré deux nouvelles adhésions en 2007, s'est réunie deux fois. Ces réunions ont eu pour objet d'accueillir les nouveaux adhérents, de faire le point sur les nouvelles orientations de l'UNASEA, de clarifier la position de l'URAPPSEA (association régionale bas-normande indépendante de la délégation régionale) et de préparer une journée d'étude interrégionale sur le thème de la réforme de la protection de l'enfance, qui s'est tenue le 23 novembre à Lisieux. Cette journée a rassemblé une quarantaine de participants représentant la majorité des associations du champ de la protection de l'enfance des deux régions normandes.

La délégation **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** s'est réunie une fois en 2007 mais a profité de l'ère du numérique en échangeant largement tout au long de l'année par mail. Les thèmes de travail ont été l'évolution de l'UNASEA vers le CNAPE, les conséquences de l'explosion de la fédération des employeurs de la CCNT 66 et les positions que pourrait développer l'Union pour une meilleure prise en compte des spécificités du secteur médico-social. Ainsi, le délégué régional s'est particulièrement investi sur ce dernier champ en pilotant notamment un état des lieux auprès des adhérents de l'Union, qui a fait ressortir que la moitié des associations sont concernées, exclusivement ou partiellement, par les problématiques médico-sociales. La taille de la région et la très grande diversité des champs professionnels couverts par les différents acteurs de la région ne facilite toutefois pas le travail de la délégation.

La délégation **Rhône-Alpes** s'est réunie quatre fois en 2007 avec les présidents, administrateurs et directeurs généraux autour de différents thèmes tels que le CROSMS, l'expérimentation AEMO dans le Rhône, les récentes lois votées, les relations avec la PJJ (jeunes majeurs, CER, le financement de l'investigation) ou encore le soutien à une association en difficulté. Il faut également noter que la délégation a accueilli avec succès le premier conseil d'administration décentralisé de

l'UNASEA (Monthieux), ce qui a occasionné une mobilisation importante et sans faille du délégué régional et de ses collaborateurs de l'ADSEA de l'Ain. Qu'ils en soient ici remerciés.

Ce tour d'horizon, sommaire et non exhaustif, souligne les différences de niveau d'organisation et d'activité des régions, en fonction de l'histoire des associations et des difficultés locales qu'elles rencontrent.





### INFO D.R

En 2007, il a été décidé de concevoir un *Flash Info* « spécial délégués régionaux » pour les tenir informés plus rapidement ou plus spécifiquement. C'est ainsi qu'après chaque réunion du conseil d'administration de l'UNASEA, un numéro contenant un relevé de décisions leur est adressé par mail. En 2007, ils en ont été destinataires par deux fois : en juin et en décembre.

Par ailleurs, les délégués régionaux ont tous été dotés de la clé USB «UNASEA». Pratique, grâce à sa capacité de stockage de 1Go, elle contient notamment de nombreux documents utiles aux délégués régionaux (statuts de l'UNASEA, plaquette, *Flash Info*, rapport annuel, liste des administrateurs, logos, modèles de tête de lettre, de cartes de visite, etc.)

### Le Forum des Sauvegardes

*Forum des Sauvegardes*, magazine trimestriel, est un des supports majeurs de la communication de notre Union. Edité à plus de 4.000 exemplaires, il est adressé aussi bien aux 118 associations adhérentes et leurs 945 établissements et services qu'à nos partenaires associatifs et institutionnels : conseils généraux, IRTS, ministères et directions déconcentrées (action sociale et protection judiciaire de la jeunesse), Parlement, mais également presse spécialisée...

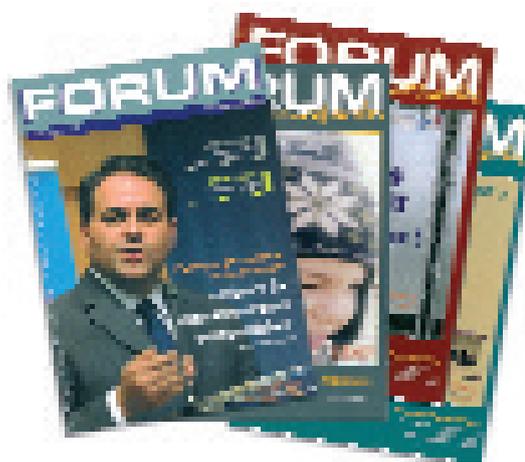
*Forum des Sauvegardes* met l'accent à la fois sur l'actualité sociale et sur les actions et innovations des adhérents. Il est un lien essentiel à la fois entre les bénévoles et les salariés, entre les associations et les autorités locales, entre l'Union et ses adhérents.

L'année 2007 a été l'occasion de revoir sa maquette et d'enrichir son contenu, avec la création de nouvelles rubriques.

### Les « UNES »

Les quatre numéros de l'année (numéros 37 à 40), dont les sommaires sont présentés sur le site Internet de l'UNASEA, ont traité des thèmes suivants :

- *Et si j'étais Président de la République !*
- *Quel avenir pour l'enfant ? Le poids des réformes*
- *Prendre soin de l'enfant : un devoir pour tous*
- *Politique de l'enfance et de la famille « Nous la construisons ensemble »*



### Les éditos du président – les articles du directeur général

Le président de l'UNASEA a abordé les thèmes suivants dans ses éditos du magazine :

- *Le choix des mots*
- *L'emprisonnement*
- *Droits à l'enfant ou droits de l'enfant ?*
- *1948-2008, de l'UNARSEA au CNAPE*

Le directeur général de l'UNASEA s'est exprimé autour de quatre thèmes :

- *La force des symboles*
- *Pour en finir avec la délinquance...*
- *ADN... (loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration)*

➤ *En finir avec 1945... (sur le projet de réforme de l'ordonnance de 1945)*

### Les cahiers centraux

Cette année, deux numéros ont présenté des cahiers centraux qui ont traité les thèmes suivants :

- *L'accès aux dossiers par l'utilisateur d'un établissement ou service social ou médico-social ;*
- *L'exercice des droits de l'enfant en France au regard des engagements européens.*

### Les articles juridiques

Les articles juridiques de maîtres Antoine PIQUERAS et Frédéric AURIOL, avocats au barreau de Perpignan, ont porté cette année sur :

- *la défense pénale du salarié : une obligation pour l'employeur ?*
- *l'accès au dossier : mythe ou réalité ?*
- *le secret professionnel : évolution ou atteinte ?*

### Les articles de fond

Exemples d'articles sur **la protection de l'enfance** :

- Entretien avec **Xavier BERTRAND**, ministre du travail des relations sociales et de la solidarité ;
- Lise-Marie SCHAFFHAUSER et Jean-Pierre DUCHET (présidente et vice-président de l'UNAPP) sur **la présentation du parrainage** ;
- Emmanuel FAYEMI, directeur général de l'ADSEA du Finistère sur **la mise en place de la réforme de la protection de l'enfance sur les territoires** ;

Par ailleurs, *Forum* consacre depuis son numéro 39, une partie de ses pages à **la réforme de la protection de l'enfance** et notamment sur la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 sur les territoires. Ce dossier, intitulé « *Faire vivre la réforme* », permet d'informer sur les avancées ou les perspectives gouvernementales, de faire le point sur les activités de l'Union sur ce sujet spécifique et

enfin, de présenter une initiative locale ou un point de vue d'expert.

Exemples d'articles sur **la santé des enfants et adolescents** :

- Interview de Dominique VERSINI, Défenseuse des enfants à propos de son rapport thématique consacré aux **adolescents en souffrance** ;
- Danièle SOMMELET (professeur, présidente de la Société Française de Pédiatrie) sur **la santé de l'enfant et de l'adolescent** ;
- François-Marie CARON (président de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire) sur les **enjeux et les actions prioritaires à engager concernant la santé de l'enfant** ;
- Brigitte TASTET (médecin de l'Education Nationale, conseillère technique auprès du recteur d'académie de Créteil) sur **la promotion de la santé en faveur des élèves** ;

➤ Catherine POULIQUEN (consultante, formatrice) sur **la santé des mineurs délinquants** ;

➤ Jean-Jacques FRANCAUD (administrateur à l'ADSEA 17) sur l'action de sensibilisation auprès des collégiens et lycéens concernant **les conséquences juridiques de la consommation et la vente de produits stupéfiants** et en particulier les drogues dites « douces » ;

Exemples d'articles sur **la justice des mineurs** :

- Philippe-Pierre CABOURDIN (directeur de la protection judiciaire de la jeunesse) sur **le plan stratégique national 2008-2011** ;
- Jean-Michel DETROYAT (président de la commission juridique de l'UNASEA) sur le projet de loi renforçant la **lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs** ;
- Marie-Christine THEPAUT (directrice du CER la Minardière - ADSEA 38) sur **les 10 ans du CER** ;

➤ Gérard GALLI (directeur général de l'ALSEA 87) sur l'ouverture d'un CEF ;

➤ Sébastien ROCHÉ (directeur de recherche au CNRS, université de Grenoble, membre de la commission nationale de suivi et d'analyse de la récidive pour le ministère de la Justice) sur l'**anti-benchmarking pénal** ;

Exemples d'articles sur les questions posées au secteur médico-social :

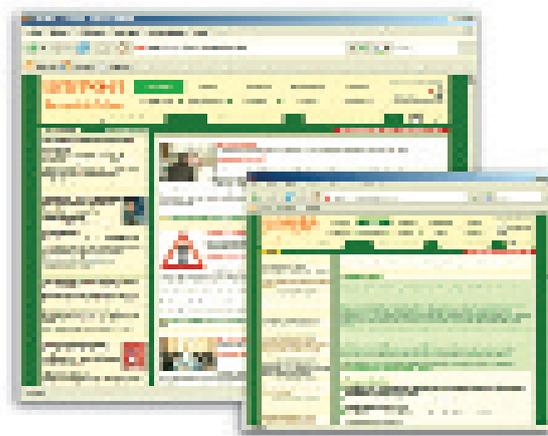
➤ Daniel CARLAIS (directeur général de l'ADSEA des Bouches du Rhône et délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) sur la **mise en place des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et sur la régionalisation** et son impact sur le secteur médico-social ;

Enfin, *Forum* propose une **double page «A découvrir»** dans laquelle elle propose à ses lecteurs des ouvrages à lire, des sites Internet à visiter, des pièces de théâtre engagées, des CD ou DVD de référence...

### Le site Internet «[www.unasea.org](http://www.unasea.org)»

Le site internet de l'UNASEA est mis à jour très régulièrement, en fonction des actualités intéressant le secteur social et médico-social, afin de proposer à ses visiteurs un espace dynamique et réactif. La présentation des informations en page d'accueil a également été améliorée pour rendre la consultation plus aérée et plus lisible.

Le contenu du site proposant tant des informations générales (liste des associations adhérentes et de leurs établissements et services, news, etc.) que des informations plus spécifiques (rapports et études, articles, bibliothèque, positions de l'UNASEA, agenda de formations, etc.), **il intéresse aussi bien les professionnels que les bénévoles ou encore le grand public**, qui découvre ainsi les activités de l'Union grâce à un bon référencement dans les moteurs de recherche. Les messages électroniques reçus par l'intermédiaire du site témoignent de cette diversité d'audience.



De fait, le site internet de l'UNASEA connaît un fort succès, tant en nombre de visiteurs (232 500 visiteurs uniques) qu'en nombre de pages consultées (2 405 000) - *Statistiques 2007*.

### Le Flash Info de l'UNASEA

De périodicité régulière, mais non contrainte, *Flash Info* est adressé par mail aux adhérents de l'UNASEA (associations, établissements et services, délégués régionaux, administrateurs). Tous les numéros sont archivés et librement



consultables sur le site Internet de l'UNASEA, rubrique «*Les documents*».

**Flash Info** informe les adhérents de l'UNASEA de l'actualité sociale et médico-sociale (grands chantiers en cours, textes parus au BO/JO, rapports et études à lire, etc.) et de son activité en interne (réflexions des groupes de travail en place, formations organisées par l'Union, etc.).

En 2007, six numéros de *Flash Info* ont été édités, dont trois « spéciaux » datés de mars 2007 consacrés aux 3 lois votées le 5 mars 2007 intéressant le secteur social et médico-social : la loi réformant la protection de l'enfance, la loi relative à la prévention de la délinquance et la loi portant réforme de la protection juridique des majeurs.

Ces numéros spéciaux, de 4 pages, ont présenté les grands axes des lois et fait un rappel des actions menées par l'Union.

### Les formations dispensées en 2007

Les 4 et 5 décembre se sont tenues les journées de formation sur le thème de la **réforme de la protection de l'enfance** (Cf. page 21).



Le 6 décembre a été organisée à Paris une journée de formation permettant d'**appréhender le système judiciaire américain**, dans la perspective du voyage d'étude et d'échanges avec l'Arizona Department Juvenile Corrections (ADJC) organisé en février 2008 par Jacky GAVARD, directeur général de l'AMSEA à Verdun (55) et administrateur de l'UNASEA.

Au programme : **L'organisation administrative et politique des Etats-Unis** (Sylvain GAVARD, rédacteur en chef Europe au magazine en ligne Off the Record Research-LLC) ; **L'organisation judiciaire aux Etats-Unis et les spécificités de l'Arizona** (David ALLONSIUS, magistrat en charge des questions internationales à la DPJJ du ministère de la Justice) ; **L'évaluation des**

**systèmes de rééducation mis en place suite à la pénalisation renforcée des lois concernant les mineurs** (Sébastien ROCHE, directeur de recherche au CNRS, enseignant à l'IEP de Grenoble et Toulouse) ; **L'expérience vécue par un magistrat en Californie** (Caroline CHARPENTIER, juge des enfants à Charleville Mézières).

Enfin, deux journées de formation en **prévention spécialisée, sur le thème des groupes de jeunes**, étaient prévues les 20 et 21 novembre mais ont dû être **reportées aux 21 et 22 février 2008** à cause des grèves dans les transports en commun à cette période.

### Les communiqués de presse

Cette année, l'UNASEA a rédigé quatre communiqués de presse :

- Le 12 mars 2007, elle annonçait que **« beaucoup restait à faire »** après le **vote des trois lois du 5 mars 2007** (réforme de la protection de l'enfance, protection juridique des majeurs, prévention de la délinquance) ;
- Dans celui du 11 juin 2007, elle réagissait à la diffusion du reportage « Jamais sans ma mère » de l'émission « Envoyé Spécial » du 7 juin, consacré aux **parents qui tentaient de récupérer la garde de leurs enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE)** ;
- Le 28 juin, elle **plaidait « pour une justice des mineurs spécifique et soutenue »** dans le cadre de la présentation par la Garde des Sceaux du projet de loi renforçant la lutte contre la récidive ;
- Le 25 septembre, l'UNASEA **annonçait la mise en place d'un groupe d'appui pour la mise en œuvre de la loi réformant la protection de l'enfance** dont l'objectif est de favoriser l'appropriation de la loi et l'esprit de la réforme et d'être force de propositions auprès des pouvoirs publics.

Ces communiqués sont adressés aux adhérents de l'UNASEA et à la presse spécialisée

(Actualités Sociales Hebdomadaires, Direction(s), Managers de l'Action sociale, Lien Social, Journal de l'Action Sociale...)

### Les accords tarifaires : un service complet au bénéfice des adhérents

L'année 2007 aura marqué une nouvelle étape du développement de l'offre de réductions tarifaires pour les adhérents de l'UNASEA. Désormais **Médiassoc**, première centrale de référencement dédiée au secteur social et médico-social, à laquelle le conseil d'administration a décidé de souscrire au bénéfice de l'ensemble des associations adhérentes de l'Union, gère les contrats de remises tarifaires, dont « l'accord RENAULT », en y apportant une amélioration globale des remises.

**Chaque association adhérente, quelle que soit sa taille, bénéficie gratuitement de remises « grands comptes » auprès de fournisseurs nationaux** dans une douzaine de secteurs d'activité (automobile, photocopieurs, mobilier de bureau, fournitures de bureau, etc.).

*Pour plus d'informations, consultez le site [www.mediassoc.com](http://www.mediassoc.com)*

### Partenariat avec le groupe Crédit Coopératif

Jean-Claude DETILLEUX, président du Groupe Crédit Coopératif, et Michel DESMET ont signé une convention de partenariat pour les années 2005-2007, réaffirmant ainsi le lien existant entre la banque coopérative et le secteur associatif.

Ce partenariat s'est notamment traduit par la signature d'une convention nationale sur le **micro crédit social**, afin de faciliter la mise en place de cet outil par les associations qui le souhaitent.



## VI/ COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

### Compte de résultat

Les comptes de l'exercice 2007 présentent un **résultat positif de 117 714,43 euros**. Le rapprochement avec le budget 2007, voté par l'assemblée générale du 16 mars 2007, puis actualisé par le conseil du 20 juin 2007 eu égard au développement significatif de la convention DGAS, donne les éléments suivants :

**Les charges**, inférieures de 139 747 euros à la prévision budgétaire (-11 %), ont été particulièrement maîtrisées. Une approche détaillée apporte les précisions suivantes sur les principales variations :

- 61- *Autres charges externes* : - 56 343 euros (report d'un séminaire de formation, non réalisation de certaines opérations de communication, maîtrise des charges de maintenance) ;
- 62- *Autres services extérieurs* : - 15 523 euros (diminution du nombre de déplacements liée à la période d'élections, maîtrise des charges d'honoraires) ;

- 63- *Impôts et taxes* : - 10 550 euros (baisse du montant de la taxe sur les salaires, en lien avec la masse salariale) ;

- 64- *Charges de personnel* : - 39 151 euros (impact du départ d'une secrétaire et d'un congé maternité). Corrigées du montant des vacances d'intervenants, les charges de personnel représentent 54% du volume des charges ;

Les produits, en baisse de 22 033 euros par rapport au budget (-2 %), sont globalement plus conformes à la prévision. On retiendra toutefois les variations importantes suivantes :

- Des produits de conventions en hausse de 18 249 euros par rapport au budget et qui représentent désormais 21 % du total des produits ;
- Des produits de formation inférieurs de 48 356 euros à la prévision, du fait du report du séminaire de prévention spécialisée ;

On notera également, pour la première fois, un ralentissement de l'augmentation du volume des cotisations (+ 1,7 % entre 2006 et 2007), qui est la traduction directe du rattrapage progressif des associations nouvellement adhérentes/en difficulté. Le développement des produits de cotisations passera désormais par la recherche d'adhésions nouvelles.

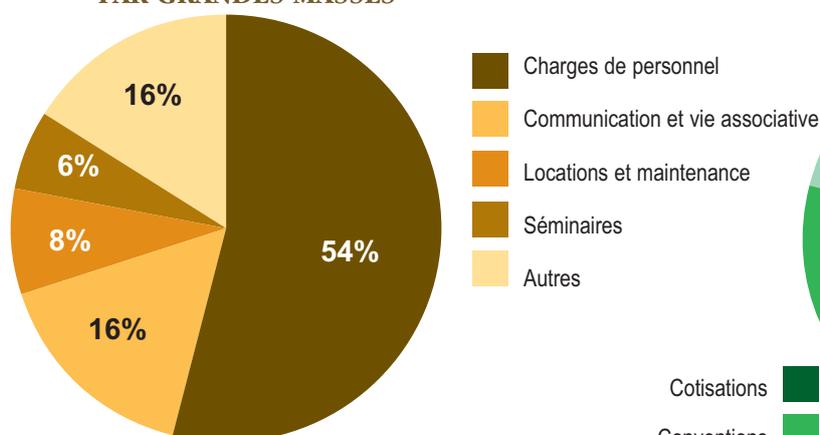
L'ensemble formations/cotisations représente 67% des produits. Cette proportion baisse par rapport à 2006 (85 %), eu égard à l'augmentation relative des chapitres financiers (comptes 78 et 79) en 2007.

L'exercice 2007 confirme à nouveau la rigueur de la gestion comptable et financière de l'Union, dans un contexte où, désormais, son équilibre budgétaire ne repose plus sur des produits de formation, aléatoires par définition.

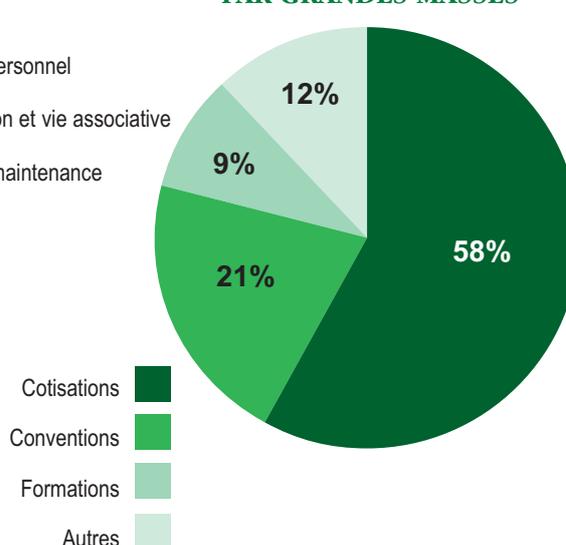
Par ailleurs, le développement des conventions passées avec les directions d'administrations centrales témoigne de la reconnaissance de la place de partenaire et de tête de réseau de l'Union auprès de celle-ci. L'UNASEA peut ainsi s'engager sereinement, avec ses partenaires, sur le chemin de la refondation.

CHARGES	2007	2006	PRODUITS	2007	2006
60 - Achats (consommables)	14 107	18 338	74 - Subventions d'exploitation	254 249	90 583
61 - Services extérieurs (loyers, séminaires, maintenance)	173 299	150 058	75 - Autres produits de gestion courante (cotisations, formations, prestations)	825 595	981 526
62 - Autres services extérieurs	75 776	109 152	76 - Produits financiers	4 782	2 527
63 - Impôts et taxes	37 704	36 718	77 - Produits exceptionnels	3 520	865
64 - Charges de personnel	578 205	534 488	78 - Reprises sur amortissements et provisions	78 115	11 179
65 - Autres charges de gestion courante (vie associative, cotisations)	104 668	41 997	79 - Transferts de charges	28 556	5 984
66 - Charges financières	9	3	<b>TOTAL</b>	<b>1 194 817</b>	<b>1 092 664</b>
67 - Charges exceptionnelles	64 923	4 615			
68 - Dotations	28 412	42 212			
<b>TOTAL</b>	<b>1 077 103</b>	<b>937 581</b>			
			<b>RÉSULTAT</b>	<b>117 714</b>	<b>155 083</b>

RÉPARTITION DES CHARGES 2007 PAR GRANDES MASSES



RÉPARTITION DES PRODUITS 2007 PAR GRANDES MASSES



## Bilan

Le bilan au 31 décembre 2007 se monte à 494 330,88 euros et fait apparaître les évolutions suivantes par rapport à 2006 :

- Une augmentation importante des créances (+ 142 856 euros). Si ce poste comptait principalement un legs en attente d'encaissement fin 2006, il est, fin 2007, essentiellement composé de valeurs mobilières de placement, pour un montant de 322 130 euros ;
- Une baisse des disponibilités (- 66 804 euros), directement liée aux placements effectués (cf. supra) ;
- Une augmentation des charges constatées d'avance (+ 39 552 euros), due à des dépenses liées à facturation en 2008 (voyage d'étude), pour un montant de 38 978 euros ;
- Une forte augmentation des fonds propres (+ 117 714 euros), liée au résultat comptable 2007 excédentaire ;

➤ Une baisse importante des provisions pour charges (- 62 657 euros), l'essentiel du montant constitué fin 2006 étant une provision pour indemnités de départ en retraite (deux départs en 2007) ;

➤ Une augmentation des dettes fournisseurs (+51 977 euros), liée principalement à la charge du voyage d'étude (cf. supra), une convention de partenariat prévue mais non encore réalisée au 31 décembre et des charges relatives aux deux formations UNASEA organisées en décembre.

L'exercice 2007 confirme la bonne tenue du bilan, avec une appréciation régulière des fonds propres, qui atteignent désormais un niveau sécurisant. Les dettes (qui sont constituées pour 60 % des charges fiscales et sociales à honorer au 15 janvier), dont l'augmentation en 2007 est circonstancielle, se montent à 35 % du montant du passif (31 % en 2006).

ACTIF			PASSIF		
Actif immobilisé	2007	2006	Fonds propres	2007	2006
Immobilisations incorporelles	291	0	Réserves	17 931	20 000
Immobilisations corporelles	26 546	31 708	Report à nouveau	169 898	12 746
Immobilisations financières	15 781	19 480	Résultat de l'exercice	117 714	155 083
Actif circulant			Provisions pour risques et charges		
Créances	361 129	218 273	Provisions pour charges	15 457	78 115
Disponibilités	32 263	99 067	Dettes		
Charges constatées d'avance	58 321	18 769	Dettes auprès d'établissements de crédit	0	0
TOTAL	494 331	387 297	Fournisseurs et comptes rattachés	45 415	10 735
			Dettes fiscales et sociales	105 190	101 999
			Autres dettes	21 723	8 073
			Produits constatés d'avance	1 003	546
			TOTAL	494 331	387 297

## Annexe légale

## RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 - Articles 7,21,24 début, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007 totalise un montant de 494 330,88 euros. Le compte de résultat de l'exercice enregistre un résultat positif de 117 714,43 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## A) AMORTISSEMENTS :

Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

## B) AUTRES INFORMATIONS :

Les comptes annuels de l'exercice 2007 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du Conseil National de la Vie Associative (CNVA).

## IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Montant au 01/01/2007	Acquisitions/ Ventilation	Cessions et mises au rebut/Ventilation	Montant au 31/12/2007
<b>Incorporelles</b>				
Logiciels	5 890,54	859,04	0	6 749,58
<b>Sous total</b>	<b>5 890,54</b>	<b>859,04</b>	<b>0</b>	<b>6 749,58</b>
<b>Corporelles</b>				
Matériel de bureau et informatique	36 000,38	2 874,02	0	38 874,40
Mobilier	39 957,02	1 600,50	0	41 557, 52
Agencement locaux	68 755,96	2 749,15	0	71 505,11
Matériel technique	13 133,87	0	0	13 133,87
<b>Sous total</b>	<b>157 847,23</b>	<b>7 223,67</b>	<b>0</b>	<b>165 070,90</b>
<b>Financières</b>				
Titres de participations	2 279,11	0	1 821,77	457,34
Autres immobilisations financières	17 200,51	1 541,33	3 418,00	15 323,84
<b>Sous total</b>	<b>19 479,62</b>	<b>1 541,33</b>	<b>5 239,77</b>	<b>15 781,18</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>183 217,39</b>	<b>9 624,04</b>	<b>5 239,77</b>	<b>187 601,66</b>

**AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS	Montant au 01/01/2007	Dotations/ Ventilation	Reprises/ Ventilation	Montant au 31/12/2007
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	5 890,54	567,92	0	6 458,46
<b>Sous total</b>	<b>5 890,54</b>	<b>567,92</b>	<b>0</b>	<b>6 458,46</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel de bureau et informatique	31 812,96	3 312,04	0	35 125,00
Mobilier	26 801,12	3 426,47	0	30 227,59
Agencement locaux	57 762,66	4 796,45	0	62 559,11
Matériel technique	9 762,12	851,44	0	10 613,56
<b>Sous total</b>	<b>126 138,86</b>	<b>12 386,40</b>	<b>0</b>	<b>138 525,26</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>132 029,40</b>	<b>12 954,32</b>	<b>0</b>	<b>144 983,72</b>

La durée d'amortissement des matériels informatiques et matériels techniques est comprise entre 2 et 5 ans, celle des mobiliers est comprise entre 3 et 5 ans et les travaux d'agencement des locaux sont amortis entre 5 et 10 ans.

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

L'ensemble des créances et des dettes qui figurent au bilan arrêté au 31 décembre 2007 est à échéance à moins d'un an.

Aucun emprunt n'affecte la situation comptable de l'UNASEA.

**PROVISIONS**

Les provisions au 31 décembre 2007 sont :

PROVISIONS	Montant au 01/01/2007	Dotations/ Augmentation	Reprises	Montant au 31/12/2007
Provision pour charges	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
Provision pour départ en retraite	70 614,60	7 957,44	70 614,60	7 957,44
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>78 114,60</b>	<b>15 457,44</b>	<b>78 114,60</b>	<b>15 457,44</b>

Détail de la provision pour charges : frais d'assemblée générale.

Provision pour départ en retraite : l'engagement total à la clôture de l'exercice est comptabilisé à 7 957,44 euros. Il est proratisé pour tenir compte de l'ancienneté au moment du départ en retraite et de la mobilité des personnels. L'évaluation est faite sur la base de la convention collective CCNT 66.

### CHARGES A PAYER

Les charges à payer au 31 décembre 2007 concernent :

• Une provision pour congés payés et charges :	29 856,00 euros,
• Fournisseurs divers :	12 028,99 euros,
• Honoraires :	4 987,32 euros,
• Organismes sociaux	4 491,16 euros,

### PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir au 31 décembre 2007 concernent :

• CNASEA :	661,68 euros,
------------	---------------

### CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles s'élèvent à 58 320,98 euros et concernent des engagements de dépenses pour des actions donnant lieu à facturation en 2008 (voyage d'étude), le stock de médailles de l'UNASEA et de clés USB, les abonnements, contrats de maintenance, d'entretien et de location, les primes d'assurance, au prorata des échéances, des arrhes et le stock de fournitures.

### PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils s'élèvent à 1 002,76 euros et concernent les abonnements au *Forum des Sauvegardes* pour les années 2008 et 2009.

### RESERVE POUR TRAVAUX

L'assemblée générale du 12 mai 2005 a décidé la création d'une réserve pour travaux d'aménagement pour un montant de 20 000 euros.

Le conseil d'administration du 23 mars 2006 a engagé une première tranche de travaux pour un montant total de 16 410,48 euros et le conseil d'administration du 20 juin 2007 a engagé la deuxième tranche, soldant le reliquat de 3 589,52 euros.

La part d'amortissement relative à ces travaux, sur l'exercice 2007, s'élève à 3 541,60 euros.



<b>AOF</b>	Association des Départements de France	<b>GNOPF</b>	Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales
<b>ADMR</b>	Association du service à domicile	<b>GNLAPS</b>	Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée
<b>AMF</b>	Association des Maires de France	<b>GNOSMS</b>	Conseil National de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale
<b>ANDESI</b>	Association Nationale des Cadres du Social	<b>GNPSAA</b>	Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes
<b>ANAS</b>	Association Nationale des Assistants de service Social	<b>GNRD</b>	Comité National des Références Déontologiques
<b>ANGT</b>	Association Nationale des Gérants de Tutelle	<b>GNSA</b>	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
<b>ANPASE</b>	Association Nationale des Professionnels et acteurs de l'Action Sociale.	<b>GNVA</b>	Conseil National de la Vie Associative
<b>ANPEA</b>	Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement déficients visuels avec ou sans handicaps associés	<b>GROSMS</b>	Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale
<b>ANPF</b>	Association Nationale des Placements Familiaux	<b>GSTS</b>	Conseil Supérieur du Travail Social
<b>APF</b>	Association des Paralysés de France	<b>GTNERHI</b>	Centre Technique National d'Etudes et de Recherche sur les Handicaps et les Inadaptations
<b>CASF</b>	Code de l'Action Sociale et de la Famille	<b>GTSP</b>	Conseil Technique de la Prévention Spécialisée
<b>CEF</b>	Centre Éducatif Fermé	<b>DACS</b>	Direction des Affaires Civiles et du Sceau
<b>CEP</b>	Centre Éducatif et Professionnel	<b>DARES</b>	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
<b>GER</b>	Centre Éducatif Renforcé	<b>DDASS</b>	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>GDAPH</b>	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	<b>DGAS</b>	Direction Générale de l'Action Sociale
<b>GNAD</b>	Comité National des Avis Déontologiques	<b>DIF</b>	Délégation Interministérielle à la Famille
<b>GNAEMO</b>	Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert	<b>DIPH</b>	Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées
<b>GNAPE</b>	Coordination Nationale des Associations de Protection de l'Enfance	<b>DPJJ</b>	Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>GNGPH</b>	Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées	<b>DRASS</b>	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>GNESM</b>	Conseil National de l'Evaluation Sociale et Médico-Sociale		

<b>DREES</b>	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques	<b>LOLF</b>	Loi organique relative aux lois de finances
<b>ESAT</b>	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	<b>ONED</b>	Observatoire National de l'Enfance en Danger
<b>FEHAP</b>	Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne	<b>PDITH</b>	Programme Départemental d'Insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés
<b>FENAMEF</b>	Fédération Nationale de la Médiation Familiale	<b>REAAP</b>	Réseaux d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
<b>FENAAH</b>	Fédération Nationale des Administrateurs Ad d'Hoc	<b>RNCE</b>	Réseau National des Communautés Educatives
<b>FGPEP</b>	Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public	<b>SAH</b>	Secteur Associatif Habilité
<b>FHF</b>	Fédération hospitalière de France	<b>SNASEA</b>	Syndicat National au Service des Associations du Secteur Social et Médico-Social
<b>FN3S</b>	Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés	<b>SYNERPA</b>	Syndicat National des Établissements et Résidences pour Personnes Âgées
<b>FNAOPA</b>	Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie des Personnes Âgées	<b>TISF</b>	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
<b>FNARS</b>	Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale	<b>UNA</b>	Union Nationale de l'Aide à domicile
<b>FNAT</b>	Fédération Nationale des Associations Tutélaires	<b>UNAF</b>	Union Nationale des Associations Familiales
<b>GNDA</b>	Groupement National des Directeurs Généraux d'Associations	<b>UNALG</b>	Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires
<b>GNI</b>	Groupement National des Instituts Régionaux du Travail Social	<b>UNAPEI</b>	Union Nationale des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés
<b>IGAS</b>	Inspection Générale des Affaires Sociales	<b>UNAPP</b>	Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	<b>UNCCAS</b>	Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
<b>INSERM</b>	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale	<b>UNIFAF</b>	Fonds d'Assurance Formation de la Branche Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale
<b>IOE</b>	Mesure d'Investigation et d'Orientation Éducative	<b>UNIFED</b>	Union des Fédérations et des Syndicats Nationaux d'Employeurs sans but lucratif du Secteur Sanitaire, Médico-Social et Social
<b>IREIS</b>	Institut Régional et Européen des Métiers de l'Intervention Sociale	<b>UNIOSS</b>	Union Nationale Interfédérale des Œuvres Sanitaires et Sociales
<b>ITEP</b>	Institut Educatif Thérapeutique et Pédagogique		

# UNASEA

---

Sauvegarde de l'enfance

**Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes**

118, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

Tél. 01 45 83 50 60 - Fax. 01 45 83 80 36

[contact@unasea.org](mailto:contact@unasea.org) - [www.unasea.org](http://www.unasea.org)